ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង
Trial Chamber
Chambre de première instance

ឯកសារដើម
ORIGINAL/ORIGINAL
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 24-Mar-2016, 13:49
CMS/CFO: Sann Rada

TRANSCRIPTION - PROCÈS

Dossier n° 002/19-09-2007-CETC/CPI

15 mars 2016
Journée d'audience n° 383

*D*evant les juges :
NIL Nonn, Président
Claudia FENZ
Jean-Marc LAVERGNE
YA Sokhan
YOU Ottara
Martin KAROPKIN (suppléant)
THOU Mony (suppléant)

Pour la Chambre de première instance :
Evelyn CAMPOS SANCHEZ
SE Kolvuthy

Pour le Bureau des co-procureurs :
William SMITH
SREA Rattanak

Pour la Section de l'administration judiciaire :
UCH Arun

Les accusés :
NUON Chea
KHIEU Samphan

Pour les accusés :
Victor KOPPE
SON Arun
Anta GUISSÉ
KONG Sam Onn

Pour les parties civiles :
CHET Vanly
Marie GUIRAUD
PICH Ang
LOR Chunthy
TY Srinna
VEN POV

TABLE DES MATIÈRES

M. Alexander HINTON (2-TCE-88)

Interrogatoire par M. SMITH (suite) ..... page 2

Interrogatoire par Me GUIRAUD ..... page 54

Interrogatoire par Me LOR Chunthy ..... page 81

Interrogatoire par M. le juge LAVERGNE ..... page 88

Interrogatoire par Me KOPPE ..... page 100

Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
Mme la juge FENZ	Anglais
LE GREFFIER	Khmer
Me GUIRAUD	Français
Me GUISSÉ	Français
M. HINTON (2-TCE-88)	Anglais
Me KOPPE	Anglais
M. le juge LAVERGNE	Français
Me LOR Chunthy	Khmer
M. le juge Président NIL Nonn	Khmer
M. SMITH	Anglais

PROCÈS-VERBAL

(Début de l'audience: 09h03)

M. LE PRÉSIDENT:

Veuillez vous asseoir. L'audience est ouverte.

Aujourd'hui, la Chambre continue d'entendre la déposition du témoin expert Hinton.

Monsieur le greffier, veuillez faire état de la présence des parties et autres personnes à l'audience d'aujourd'hui.

LE GREFFIER:

Monsieur le Président, pour l'audience d'aujourd'hui, toutes les parties à l'audience sont présentes.

M. Nuon Chea est présent, il participe depuis la cellule temporaire du tribunal en bas. Il a renoncé à son droit d'être présent dans la salle d'audience aujourd'hui. Le document de renonciation a été remis au greffier.

L'expert qui poursuit sa déposition aujourd'hui, M. Hinton, est présent dans la salle d'audience.

Je vous remercie.

[09.04.36]

M. LE PRÉSIDENT:

Merci.

La Chambre va maintenant statuer sur la requête de Nuon Chea.

La Chambre a reçu une demande de Nuon Chea en date du 15 mars 2016 par laquelle il invoque des maux de tête et des maux de dos et des difficultés de concentration et, pour assurer sa

participation aux audiences ultérieures, il renonce à son droit d'être présent à l'audience du 15 mars 2016.

La Chambre est aussi saisie d'un rapport du médecin traitant des CETC en date du 15 mars 2016. Dans ce rapport, le médecin souligne que Nuon Chea souffre de maux de dos aigus lorsqu'il demeure trop longtemps assis ou lorsqu'il se déplace, et demande donc à la Chambre de faire droit à sa demande pour qu'il puisse suivre les débats depuis la cellule temporaire du tribunal.

[09.05.37]

Sur la base de ces informations et en application de la règle 81.5 du Règlement intérieur des CETC, la Chambre fait droit à la demande de Nuon Chea de suivre les débats à distance depuis la cellule temporaire du tribunal par voie audiovisuelle.

La Chambre enjoint la régie de raccorder la salle d'audience à la cellule temporaire de sorte que Nuon Chea puisse suivre les audiences toute la journée.

Je passe maintenant la parole au co-procureur international adjoint pour poursuivre l'interrogatoire du témoin expert.

Vous avez la parole.

[09.06.20]

INTERROGATOIRE

PAR M. SMITH:

Bonjour, Monsieur le Président, Honorables juges.

Bonjour à toutes les parties, au conseil.

Bonjour, Monsieur le professeur.

Professeur, hier, nous avons parlé d'un certain nombre de causes de massacres au Kampuchéa démocratique, nous avions des facteurs universels ainsi que des coutumes et pratiques locales qui favorisaient la commission des massacres.

Aujourd'hui, j'aimerais passer à la troisième partie de mon interrogatoire, qui a précisément trait au traitement des Vietnamiens dans le Kampuchéa démocratique, ainsi que "les" opinions et "les" faits que vous avez pu recueillir sur ce sujet.

Q. Je vais commencer par la première question pour vous demander: historiquement… Avant la guerre civile au Cambodge entre les forces de Lon Nol et les forces khmères rouges, comment les Vietnamiens étaient-ils décrits, historiquement, au Cambodge?

[09.07.44]

M. HINTON:

R. Merci, Monsieur le co-procureur adjoint.

En termes de relation historique, il y a une distinction entre le "nous" et "eux", entre le groupe ethnique khmer et vietnamien, et cette relation change dans le temps, mais il n'y a pas de sentiment antivietnamien qui remonte dans le temps.

[09.08.11]

Je peux citer certains exemples. Par exemple, le Vietnam. Les Vietnamiens sont arrivés sur le territoire cambodgien et il y a eu des disparitions de Cambodgiens. Avec l'arrivée des Français, il y avait eu la légende du thé du maître qui avait été citée dans le "Livre noir" du Kampuchéa démocratique, et ceci condense

les craintes envers les Vietnamiens ainsi que la colère et le ressentiment envers les Vietnamiens. Donc, on a fait bouillir du thé sur la tête des Khmers, et ceci condense la crainte perçue qu'ils ont envers les Vietnamiens.

Nous avons donc ces caractéristiques qui remontent dans l'histoire et qui ont continué dans le régime de Lon Nol.

Je sais que, depuis 1970, les Vietnamiens sont arrivés au Cambodge…

[09.09.21]

Q. Une minute, Monsieur le témoin. Je vais vous arrêter.

Avant d'arriver à la période de la guerre civile et la perception du traitement des Vietnamiens au Cambodge, vous avez parlé de contraste "entre" la façon dont les Vietnamiens étaient perçus historiquement par rapport aux Khmers rouges et aux autres Cambodgiens.

Pouvez-vous nous dire comment les Khmers de souche étaient perçus historiquement? Je vais revenir à l'idée émise à la page 215 de votre livre. Vous parlez de la civilisation de l'Angkor et "le" déclin de l'Angkor, et comment cela a trait à la manière dont les Khmers étaient perçus, par rapport à la perception que l'on avait des Vietnamiens.

Et j'apprécierais si vous ralentissiez un peu votre débit.

[09.10.32]

M. LE PRÉSIDENT:

Monsieur l'expert…

Maître Koppe, vous avez la parole.

Me KOPPE:

Merci, Monsieur le Président.

Bonjour, Honorables juges, Monsieur le conseil, Monsieur Hinton.

J'ai une objection qui est en même temps une observation.

La précédente question… et maintenant le co-procureur international fait référence - je cite - aux "Vietnamiens".

Entend-il par là des Vietnamiens vivant au Cambodge entre 1970 et 1975 ou entre 1970 et 1979? Entend-il par là des Vietnamiens qui vivent comme citoyens au Nord et au Sud, ou alors veut-il parler du Vietnam unifié? Parle-t-il du Vietnam en tant que pays, avec sa politique étrangère, sa politique envers le Kampuchéa démocratique, le Laos et d'autres pays?

[09.11.37]

Je pense qu'il y a un mélange continuel de citoyens vietnamiens et de politique extérieure vietnamienne.

À la lumière du témoignage d'un expert, il faudrait que l'on sache clairement à quoi le procureur veut faire allusion. Est-ce le Vietnam avec sa politique extérieure envers le Kampuchéa démocratique pris comme pays? Est-ce les Vietnamiens en tant que tels, ou les Vietnamiens qui vivent au Kampuchéa démocratique ou dans la République khmère?

M. SMITH:

Merci, Honorable juge.

Je renvoie l'expert aux droits des Vietnamiens en général et aux

Vietnamiens en général.
Bien sûr, la Défense peut toujours contre-interroger le témoin.
Et "il" s'incruste dans le temps qui nous est imparti, car "il" interrompt le flux de l'interrogatoire.
Je comprends son point en général, et pour des besoins d'éclaircissement je vais reformuler ma question.
Q. Comment est-ce que les Vietnamiens, en tant que race, en général…
[09.12.57]
M. LE PRÉSIDENT:
L'objection du conseil Koppe est rejetée.
Il existe des motifs suffisants pour que le co-procureur adjoint puisse poser ses questions, et le conseil de la défense aura l'occasion de contre-interroger l'expert pour obtenir davantage d'éclaircissements sur la question.
La pratique veut que la Défense et les équipes de défense aient la possibilité de répondre en dernier après avoir suivi les questions du co-procureur et les réponses de l'expert. La Défense "peut" donc solliciter les éclaircissements lorsqu'arrivera "leur" tour de contre-interroger le témoin.
Monsieur le co-procureur, vous pouvez poser votre question au témoin.
[09.13.53]
M. SMITH:
Merci, Monsieur le Président.

Q. Monsieur le témoin, comment est-ce que les Vietnamiens, en tant que race, étaient perçus historiquement - ceci en contraste avec les Khmers en tant que race?

M. HINTON:

R. Merci, Monsieur le co-procureur adjoint.

Un certain nombre de questions importantes et intéressantes ont été soulevées.

L'utilisation du terme "race"… En général, la Convention sur le génocide (sic) établit des catégories problématiques. Et la façon dont ce terme est utilisé dans le contexte khmer, peut-être c'est une autre question, mais cela ouvre le problème de la définition du groupe national. Il faudrait que cette catégorie soit prise en compte dans le cadre de la Convention pour le génocide (sic). Je mets de côté cette question, mais il "est" intéressant de l'explorer plus tard.

[09.15.07]

Pour répondre à votre question, lorsque les Français sont arrivés, la civilisation de l'Angkor avait été oubliée et elle avait été reconstruite par les archéologues et ethnographes français. Cette notion est devenue liée à celle du nationalisme khmer, la reconstruction de la civilisation passée qui est tombée en déclin. Ceci est devenu un motif historique. Il y a eu une tentative de la reconstruction de la grandeur perdue de l'Angkor. Ceci a commencé à alimenter la thématique nationaliste khmère, à savoir la pureté de la race. Il y a eu une cristallisation de la

différence. Les gens avaient… ressentaient cette différence entre eux et les autres, différence entre différents groupes. Cette différence s'est accentuée à différentes périodes de l'histoire.

[09.16.08]

Je sais que vous ne voulez pas parler du régime de la République khmère, mais il suffit de dire que dans cette catégorie de Khmers il y a la pureté du groupe khmer opposé à certains autres groupes tels que les Vietnamiens. Il y a une distinction ethnique telle qu'illustrée par l'histoire du thé du maître dans le "Livre noir".

Il y a eu des stéréotypes, des Vietnamiens qui étaient considérés comme des voleurs qui… des avaleurs de territoire cambodgien… khmer, des personnes perfides, "mauvais". Et il y a un terme que l'on utilisait fréquemment, qui est celui de "Yuon", que l'on utilisait souvent, que les personnes utilisaient dans le langage familier, et "ils" le disaient avec cette émotion qui caractérisait la haine du "Yuon". C'était là le signe de la haine qu'ils éprouvaient envers le Vietnamien, considéré comme "l'autre".

[09.17.18]

Q. Pour conclure, historiquement… Avant 1970, les gouvernements cambodgiens considéraient historiquement les Vietnamiens comme un groupe ethnique, comme une race ou comme des Vietnamiens au sens général, d'une manière méprisable, avec dédain. Est-ce correct de le dire?

R. Oui, c'est exact. Historiquement, à travers le temps, cette notion a été mobilisée de différentes façons pour refléter la situation historique qui régnait.

Q. Je vous remercie.

Est-ce que nous pouvons parler de la période des Khmers rouges de… plutôt, la période entre 1970 et 1975, à savoir la période de Lon Nol? Est-ce que vous pouvez, en résumé, nous dire comment le gouvernement de Lon Nol considérait et traitait les Vietnamiens qui vivaient au Cambodge, les troupes vietnamiennes au Cambodge? Quelle était l'attitude générale et le traitement qui leur était réservé en général - le traitement de ces deux catégories de personnes?

[09.18.57]

R. Une fois encore, avec cette mobilisation, sous la République khmère le bouddhisme était un élément contextuel clé. Il y avait les non-croyants; nous avons la rhétorique du mauvais, de l'envahisseur étranger qui vient avaler le territoire.

Et en termes de démographie, je n'ai pas le rapport démographique, mais peut-être qu'il y avait 400000 Vietnamiens de souche au Cambodge, et la moitié avaient été expulsés ou tués. Il est possible qu'on puisse contester que le génocide a été commis, même pendant la période des Khmers rouges (sic).

Q. À la page 17 de votre livre, vous parlez du meurtre des troupes vietnamiennes et des civils vietnamiens par les forces de Lon Nol. Est-ce exact? Est-ce ce qui ressort de vos recherches?

R. Oui, c'est exact.

[09.20.13]

Q. Pour finir sur la manière dont les forces de Lon Nol considéraient et traitaient les Vietnamiens pendant cette guerre, je voudrais que vous décriviez comment ce sentiment était communiqué par le gouvernement, "outre" par des moyens militaires, mais également au travers de la propagande.

R. Je ne voudrais pas le dire sans avoir mené des recherches approfondies, car c'est un domaine sous-exploré, mais d'après mes conversations et d'après les sources secondaires, d'après les émissions sur la propagande, il est clair que ce facteur était omniprésent. Mais je ne veux pas me prononcer à ce sujet.

[09.21.08]

Q. Nous pouvons passer à l'avis que vous avez donné, à la page 218 de votre livre, pour ce qui est de savoir comment les forces du PCK, les forces khmères rouges, considéraient les Vietnamiens et comment "ils" les traitaient au Cambodge; les Vietnamiens civils, les troupes vietnamiennes.

Est-ce que vous pouvez nous donner un bref résumé de votre position à ce sujet, d'après vos recherches?

R. Une fois encore, je n'ai pas de données démographiques pour être détaillé, et ces données démographiques montrent bien qu'après une période d'expulsion qui est intervenue immédiatement après le déclin il y avait 200000 Vietnamiens au Cambodge; 550000 avaient été expulsés, ont quitté le pays et les autres ont été

tués. Mais dans l'ensemble, d'après les statistiques démographiques, après cette période d'expulsion, 20000 Vietnamiens ont quitté le pays, et vers la fin du Kampuchéa démocratique le reste des Vietnamiens avaient été tués.

[09.22.47]

Q. Je vais peut-être vous arrêter à ce niveau et je vais vous lire un court extrait.

Intercalaire 7.1. C'est un extrait de l'"Étendard révolutionnaire" d'avril 76, E3/759 - en anglais: 00517853 à 54; en khmer: 0062749; en français: 00499717.

À l'intercalaire 7.1, "Étendard révolutionnaire" - je donne lecture:

"Toutefois, une révolution, en particulier le 17 avril 1975, a résolu ce problème de manière définitive. Pendant des milliers d'années, nous n'avons pas pu résoudre ce problème et nous n'avons pas pu le faire. Les classes opprimantes ont vendu des parties entières de terres. Nous avons résolu ce problème au travers des ouvriers et paysans révolutionnaires. À peuple révolutionnaire, armée révolutionnaire. Nous avons résolu ce problème complètement et définitivement. Notre victoire est grande, très profonde et magnifique.

La résolution de ce problème n'a pas été facile. Toutefois, on a dû composer avec les impérialistes en suivant des méthodes et principes révolutionnaires. C'est le grand typhon du mouvement national et le grand typhon de notre révolution démocratique qui

a balayé des centaines et des milliers d'étrangers en les expulsant de notre pays, en les sortant définitivement de notre territoire. C'est là notre grande fierté et la satisfaction entière de notre peuple, notre armée toute entière, notre Parti tout entier."

[09.25.00]

À la lumière de ce que vous avez dit concernant l'expulsion des Vietnamiens au début de la période du Kampuchéa démocratique, à la lumière de cette déclaration de l'"Étendard révolutionnaire", pouvez-vous nous dire à qui "l'on" fait allusion lorsqu'ils disent "nous avons balayé des centaines de milliers de ces étrangers en les expulsant de notre pays"?

R. Vous semblez faire allusion aux Vietnamiens de souche au Cambodge - ce passage.

Q. (Intervention non interprétée: microphone fermé)

Mme LA JUGE FENZ:

(Intervention non interprétée)

[09.26.12]

M. SMITH:

Q. D'après vos recherches, êtes-vous d'avis que ces centaines et milliers de personnes avaient été expulsées et étaient des Vietnamiens civils qui vivaient au Cambodge depuis des années, et certains étaient des troupes qui sont venues et sont restées sur le territoire? Pouvez-vous nous dire quelle était l'identité des membres de ce groupe?

M. HINTON:

R. Dans le cadre du contexte général, on semble faire mention "aux" Vietnamiens de souche qui vivaient au Cambodge à l'époque de la prise du pouvoir par le Kampuchéa… par les dirigeants du Kampuchéa démocratique.

[09.26.56]

Q. À votre avis, que vous dit ce passage? Avez-vous un avis à émettre sur l'effet que ce type de passage pourrait avoir sur des cadres du PCK qui lisent ce passage et qui l'enseignent dans le cadre de l'"Étendard révolutionnaire", vu la perception que le PCK avait des Vietnamiens civils et autres qui vivaient au Cambodge à cette époque - l'"Étendard révolutionnaire" d'avril 1976?

[09.27.44]

R. Je pense que c'était important pour les Vietnamiens de souche et pour les Cham de souche de suivre le flux historique. Nous avons la notion de radicalisation, et il y a une différence de flux suivant le degré de menace ressenti par le régime du Kampuchéa démocratique.

En 1976, cette menace est devenue plus grande, vu la tension ouverte avec le Vietnam, et ce, jusqu'en 1978. Mais il est clair qu'on parle ici de purification.

La distinction avec les Cham, comme je l'ai dit hier, c'est qu'ils n'étaient pas perçus comme une menace imminente. Or, les Vietnamiens… Il y avait cette animosité permanente entre

Vietnamiens et Cambodgiens qui a été mobilisée depuis le régime de Lon Nol jusqu'à celui du Kampuchéa démocratique.

Or, pour les Cham de souche, il y avait cette cristallisation de la différence après la rébellion uniquement. Il faudrait donc faire une différence entre ces deux types de menace.

Et il y a eu cette radicalisation qui consistait à ne pas tuer tout le monde dès le départ, mais cela s'est manifesté plus tard avec les rébellions et l'escalade de la guerre avec le Vietnam, entre autres facteurs.

[09.29.12]

Q. Je vous remercie.

Certaines questions de suivi vont porter sur cette escalade de la tension ou de la menace.

Vous nous avez dit hier, votre livre est le fruit de trois types de sources: des sources universitaires sur des aspects historiques de la période khmère rouge; des entretiens que vous avez menés avec des personnes qui vivaient au Kampuchéa démocratique, des anciens cadres et d'autres civils qui vivaient dans le pays; ensuite, votre étude et votre examen des documents… des documents primaires produits par le PCK au travers des "Étendard révolutionnaire" et autres documents. Est-ce exact de dire que vous avez utilisé trois types de sources, outre votre "background" anthropologique, ethnologique et comparatif?

[09.30.35]

R. Oui, les sources dont je me suis inspiré - et je continue à le

faire - sont les chercheurs existants, des historiens tels que David Chandler, Ben Kiernan. J'ai également utilisé des données primaires par rapport, par exemple, à la région 41 de la zone Centrale, Kampong Siem.

J'ai dit dans mon livre comment, en 77, les cadres de la zone Sud-Est… Sud-Ouest sont venus, et quelqu'un du district a dit qu'on leur avait ordonné de tuer les Vietnamiens. J'ai donc ces données primaires. J'ai examiné les "Étendard révolutionnaire", les émissions radiodiffusées, des notes d'interrogateurs de S-21 qui font allusion au terme "Yuon" et à la menace posée par les Vietnamiens, et un certain nombre de différentes autres sources.

[09.31.39]

Q. D'après votre livre, il me semble qu'il y a aussi une autre source, la lecture d'aveux passés à S-21. Peut-on dire que les principales informations que vous livrez dans votre ouvrage concernant les raisons pour lesquelles les purges se sont produites - en effet, dans votre livre, vous évoquez les diverses purges successives au Kampuchéa démocratique -, les raisons sont liées aux informations contenues dans les aveux, mais le fait même que des purges aient eu lieu, cela est le fruit d'entretiens avec des témoins et de l'examen d'autres documents? Est-ce que vous m'avez compris?

R. Oui. Je voulais en particulier reconstituer le réseau de Koy Thuon…

[09.32.53]

Q. Je ne veux pas vous interrompre, mais pourriez-vous répondre sans examiner les raisons elles-mêmes?

Pour poser la question plus simplement à présent, pourquoi des gens précis ont été arrêtés au cours de ces purges? Ces informations-là proviennent largement d'aveux, ce qui est le contraire de ce qui se produit concernant le fait même qu'il y ait eu des purges.

R. Pour ce qui est de la zone Centrale, Kampong Siem, région 41, j'ai parlé avec des gens du coin, j'ai reconstitué cela, j'ai croisé ça avec les sources primaires, j'ai établi des liens avec des aveux se trouvant dans différents documents provenant des archives de Tuol Sleng, archives du DC-Cam également. Et, en plus, je me suis fondé sur le travail de grands spécialistes comme David Chandler, par exemple.

[09.34.02]

Q. Peut-on dire, dès lors, qu'une bonne part des explications que vous donnez dans votre livre sur les raisons des purges, sur les raisons pour lesquelles telles ou telles personnes ont été arrêtées, envoyées dans des centres de sécurité, une bonne part de ces informations, disais-je, proviennent d'aveux?

R. Il est difficile de généraliser, ça dépend de chaque thème. Tous les spécialistes se fondent sur le travail de leurs prédécesseurs. David Chandler, par exemple, renvoie à d'autres spécialistes, en plus de ses propres sources primaires. Chacun travaille ainsi, pratiquement.

[09.34.51]

Q. Cela pourrait se poser plus tard dans le courant de l'interrogatoire.

Vous avez évoqué vos entretiens avec des gens de Kampong Siem. Vous avez dit avoir examiné les documents de propagande pour tirer vos conclusions telles que livrées dans votre ouvrage. Vous dites aussi avoir examiné d'autres articles de recherche universitaire.

J'aimerais à présent fixer le contexte de ma question suivantes pour ensuite vous interroger.

En anglais: 00431661, page 219, vous dites que:

"Après l'expulsion, en septembre 75, des derniers Vietnamiens restant au Kampuchéa démocratique, il ne restait qu'une dizaine de milliers de Vietnamiens de souche au Cambodge. Beaucoup voulaient rester avec leurs conjoints."

[09.36.09]

Et ensuite:

"À la mi-77, quand les purges battaient leur plein, produisant des aveux qui, entre guillemets, 'prouvaient la trahison des Vietnamiens', et au moment où s'intensifiait le conflit militaire avec le Vietnam, le Centre du Parti a lancé une campagne pour éradiquer les derniers Vietnamiens de souche."

Fin de citation.

Je pense que vous paraphrasez ceci… vous avez paraphrasé ceci aujourd'hui.

Et à présent j'aimerais parler de vos entretiens avec des habitants de Kampong Siem au sujet du traitement réservé aux Vietnamiens dans cette région. Ensuite, on évoquera la propagande et on se fondera sur votre étude comparative pour mieux comprendre les implications pour le cadre khmer rouge moyen.

[09.37.19]

Première question. Dans votre livre - en anglais: 00431596, page 154 - vous dites que Teap, ancien cadre qui travaillait au bureau de sous-district à Krala, district de Kampong Siem, vous a dit que le bureau du sous-district avait reçu une lettre provenant de Grand-Mère Yit (sic), du siège du district, à la mi-77.

Teap a dit - je cite:

"La lettre donnait instruction d'anéantir les ennemis de l'intérieur, les Cham, les Vietnamiens, les capitalistes, les anciens employés de Lon Nol, les intellectuels et les agents de la CIA."

Fin de citation.

Première question: connaissez-vous le nom complet de la Grand-Mère Yit (sic)?

[09.38.22]

M. LE PRÉSIDENT:

Veuillez attendre.

Maître Koppe, allez-y.

Me KOPPE:

Merci.

Je pense que nous nous retrouvons peu à peu dans une situation particulière. Nous pensions avoir identifié Teap comme étant la source primaire des conclusions de l'expert. Il y a différents PV concernant l'intéressé, versions expurgées et non-expurgées. Il s'agit ici de pouvoir vérifier certaines des informations avant que l'expert ne réponde à des questions sur ce que lui a dit Teap. Soit il faudrait passer au huis clos, soit non, mais il faudrait pouvoir confirmer que Teap est effectivement la personne en question qui a été interrogée quatre fois par les enquêteurs.

[09.39.46]

M. SMITH:

Le témoin devrait pouvoir le confirmer. Nous n'avons pas pu nous entretenir avant (sic) le témoin avant sa comparution.

Si la Défense veut poser des questions sur l'identité de Teap par rapport à ces interrogatoires, le moment venu, la Défense pourra le faire. Autrement, la Défense empiète sur mon propre temps de parole, puisque je vais devoir poser des questions en son nom. La Défense aura l'occasion de le faire le moment venu.

Mme LA JUGE FENZ:

J'ai entendu seulement une observation, pas d'objection.

Si tel est bien le cas, continuez.

[09.40.40]

M. SMITH:

Q. Connaissez-vous le nom complet de la Grand-mère Yit (sic)?

M. HINTON:

R. À l'époque, tout le monde l'appelait Yeay Yit (sic). Les gens n'employaient pas son nom complet, mais il semblait assez clair qu'il s'agit de Prak Yut, la personne qui a déposé, je pense, en 2012, début 2012. Ça semble clair, parce qu'elle a dit avoir été chef du district de Kampong Siem et qu'elle s'appelait "Yut". Tout me paraît limpide.

Q. Vous avez dit que cette femme venait de la zone Sud-Ouest et qu'il y avait eu une purge concomitante dans la Zone centrale - vous l'avez dit hier. Est-ce exact?

Ce n'est pas vous qui activez le bouton du micro.

R. Effectivement.

[09.41.42]

Q. Parlons des entretiens que vous avez eues avec Teap, ancien cadre khmer rouge.

Vous dites qu'il travaillait au bureau du sous-district à Krala et que c'est ainsi qu'il a eu connaissance de cette lettre. Est-ce exact?

R. Effectivement, sous l'autorité d'un parent de la Grand-Mère Yit (sic) qui s'appelait Rom.

Q. Quand vous lui avez parlé, est-ce qu'il avait un exemplaire de la lettre? Est-ce qu'il vous a dit qu'il… s'il savait où se trouvait l'original ou un exemplaire de copie de la lettre au moment où vous lui avez parlé? Autrement dit, qu'en est-il du sort de cette lettre?

[09.42.34]

R. Non. En faisant des recherches, les documents (inintelligible) pu exister, m'a-t-on dit, ont été détruits. C'est ce qui m'a été répété à maintes reprises.

Q. Donc, d'après lui, la lettre lui donnait instruction d'écraser les ennemis de l'intérieur, Cham, Vietnamiens, capitalistes, les gens de Lon Nol, intellectuels, agents de la CIA. A-t-il précisé si l'arrestation de membres de ces groupes avait bel et bien été réalisée dans ce sous-district?

R. Oui, surtout dans le cas des Cham. Dans ce district, il n'y avait pas beaucoup de Vietnamiens de souche - c'est ce qui ressort de mes entretiens avec les gens du coin. On me disait qu'il y avait peut-être un Vietnamien de souche dans tel village qui avait été emmené, tandis que pour les Cham ils étaient bien plus nombreux.

[09.43.40]

Donc, il a dit qu'ils avaient été arrêtés, on les avait emmenés dans une plantation d'hévéas, puis ils avaient été exécutés. Et "auprès" des villageois, ceux-ci parlaient surtout des Cham et disaient qu'il y avait un ou deux Vietnamiens parmi eux. Mais personne n'a parlé de 50 Vietnamiens ou de familles entières de Vietnamiens, par exemple. Donc, il y avait bien moins de Vietnamiens de souche que de Cham là-bas, car c'était plus près de la région où se concentraient le plus les Cham.

[09.44.14]

Q. Vous dites que Teap vous a donné des informations…

Objection de la Défense.

Me KOPPE:

Oui, j'ai une objection. On ne sait pas exactement qui était ou qui est Teap. Teap a été entendu. À présent, on nous présente un "Teap" magique qui connaîtrait toutes sortes de choses sur le traitement de certains groupes à Kampong Siem.

Pour des raisons de transparence, il faut établir l'identité de Teap. Est-ce bien la personne qui a été entendue à quatre reprises par les enquêteurs dans le cadre des dossiers 003 et 004?

[09.45.12]

M. SMITH:

Si la Défense souhaite le faire, ce sera possible. Cela n'aura aucune incidence sur l'interrogatoire en cours de ce témoin.

Nous n'avons pas eu l'occasion de nous entretenir avec ce témoin pour voir si nous parlions de la même personne.

Les juges nous ont donné du temps pour interroger le témoin. Les parties doivent pouvoir utiliser ce temps à leur guise, en fonction de leur objectif propre.

Ce sont toutes des questions pertinentes, certes, mais la Défense pourra les poser le moment venu. Je ne nie pas la pertinence des questions, mais ce n'est pas à moi de poser des questions au nom de la Défense.

(Les juges délibèrent)

[09.50.03]

Mme LA JUGE FENZ:

Professeur, je ne vais pas vous demander de répondre oralement à ma question, mais si vous connaissez la réponse, prenez un morceau de papier et écrivez le nom dessus.

Savez-vous qui est Teap?

D'abord, répondez "oui" ou "non".

M. HINTON:

Je le connais parce que je l'ai rencontré.

Mme LA JUGE FENZ:

Et, à présent, que quelqu'un remette à l'expert un morceau de papier.

Veuillez écrire le nom sur ce morceau de papier, et nous allons le distribuer aux parties.

[09.50.48]

M. HINTON:

Je ne peux pas le faire ici et maintenant pour différentes raisons.

En plus des protocoles que je dois respecter dans le cadre de mes recherches, je ne connais pas, à chaud, son nom, car dans les protocoles de recherche on emploie des pseudonymes. Je ne me souviens pas de son nom. J'ai cette information quelque part dans mes documents de recherche, mais il m'est impossible d'être certain que c'est le bon nom, parce que j'ai transformé son nom et, pour moi, cette personne est devenue "Teap". Et donc, je ne peux pas répondre à cette question à ce stade.

Mme LA JUGE FENZ:

Eh bien, pour "mémoire", c'est votre réponse.

[09.51.32]

Me KOPPE:

Peut-on donner les cotes des quatre documents de transcription qui, pensons-nous, sont des transcriptions d'entretiens de la personne en question - qui est la même personne que celle dont parle l'expert?

Bien entendu, on ne sera pas pleinement certain, mais au moins on pourra vérifier si notre hypothèse… si nos hypothèses sont correctes. Je ne dis pas qu'on est sûr à 100 pourcent que c'est la même personne, mais nous pensons que c'est bien le cas. Et si on vous donne les quatre cotes E3, peut-être qu'on pourra en tenir compte.

[09.52.11]

Mme LA JUGE FENZ:

Essayons plutôt autre chose.

Professeur, demain ou après-demain, après avoir examiné vos documents, pourriez-vous répondre à ma question?

M. HINTON:

Oui, merci, Madame la juge.

Pour répondre à cette question, il y a différents facteurs.

D'abord, il faut que je vérifie auprès de mon université quels sont les protocoles lorsqu'il s'agit de sujets humains. Ensuite, je n'ai pas mes documents avec moi, ils sont entreposés chez moi,

y compris la feuille des codes, et je ne pourrai pas le faire d'ici demain ou après-demain.

En revanche, je pourrais essayer d'aller voir si je peux révéler ce nom, mais je ne pense pas avoir le temps de le faire.

Mme LA JUGE FENZ:

Bien. Je pense que nous avons éclairci autant que possible la situation, pour "mémoire".

Passons à la suite.

[09.53.48]

M. SMITH:

Je passe à la suite.

Q. Dans votre livre, vous dites que Teap vous a également dit - et c'est à la page 00431661 en anglais, page 219 -, vous dites qu'il vous a aussi dit que, pendant les séances de formation et de réunions politiques, les cadres - et je vais ici citer: "… parlaient toujours des ennemis de la CIA et du KGB. Ensuite, ils ont moins parlé de la CIA et du régime de Lon Nol et ont commencé à parler - je cite - 'des bras et jambes des Yuon' et - je cite - 'des filières des Yuon'. Si une personne était Vietnamienne de souche, il était certain que cette personne n'allait pas survivre. Une fois qu'elle était démasquée, c'était terminé."

Fin de citation.

Est-ce que cette affirmation rend fidèlement compte des propos que vous a tenus Teap?

M. HINTON:

R. Oui.

[09.55.14]

Q. A-t-il apporté des précisions? A-t-il dit pourquoi il était certain qu'un Vietnamien de souche ne puisse rester en vie?

R. Il faudrait que je consulte la transcription de l'entretien. D'après mes souvenirs, la raison en est que je l'ai interrogé sur différents thèmes, je n'ai pas approfondi ce point. À l'époque, il ne "s'agit" pas d'examiner la question du génocide contre les Vietnamiens ou les Cham. Au cours de la conversation, cette question a surgi, mais il faudrait que je puisse vérifier.

Q. Ça a été un entretien enregistré, avec cet ancien cadre?

R. Oui, un entretien enregistré.

[09.56.03]

Q. Y a-t-il également eu une transcription intégrale de l'entretien?

R. Il y a eu une transcription en khmer, puis en khmer et en anglais. Il faudrait que je puisse vérifier.

Q. Vous avez des copies de ces transcriptions et de ces enregistrements?

R. À nouveau, cela remonte à 20 ans. Je suis pratiquement certain d'avoir enregistré et retranscrit… ou fait retranscrire ces entretiens.

Q. En fonction de vos entretiens avec Teap, de votre examen de documents du PCK, vous a-t-il expliqué ce que voulait dire

l'expression "les jambes et les bras des Yuon" et "les filières Yuon"? Après avoir examiné la propagande ou après avoir parlé avec Teap, est-ce que vous avez une idée des gens qui étaient englobés dans ces deux expressions?

[09.57.19]

R. Dans ce passage, je pense qu'il parle de deux choses. D'une part, ceux qui sont associés au Vietnam, les ennemis de l'intérieur, les gens souillés par leur association avec le Vietnam, des Khmers… "des corps khmers, mais avec un esprit vietnamien", comme on disait. Et il parle aussi des Vietnamiens de souche.

Q. À la même page, vous dites aussi que plusieurs anciens cadres ayant travaillé dans la région 41 décrivaient le fait que l'on s'en prenait spécifiquement aux Vietnamiens pour les exécuter, dans cette région.

Est-ce que vous retrouvez ce passage, page 219?

Voici ma question: outre Teap, combien d'autres anciens cadres de cette région vous ont dit que les Vietnamiens étaient spécifiquement pris pour cible et exécutés?

[09.58.41]

M. LE PRÉSIDENT:

Veuillez attendre, Monsieur l'expert.

La Défense a la parole.

Me KOPPE:

Je vais continuer à enquiquiner tout le monde, mais nous pensons

que Teap n'était pas du tout un cadre. Je sais que c'est ce qu'affirme l'expert, mais la question est la suivante. La question… Dans la question, l'Accusation parle de Teap et des autres cadres, or nous pensons que Teap n'était pas du tout un cadre.

M. SMITH:

Peut-être que le témoin pourra préciser.

Q. Dans votre livre, je pense que vous dites que Teap est un ancien cadre. Pourriez-vous être plus précis? Quel avait été le rôle de Teap? Peut-être que vous saviez qu'il avait été cadre ou qu'il exerçait d'autres rôles sous les Khmers rouges?

[09.59.33]

M. HINTON:

R. Il faudrait que je puisse consulter la transcription originale. Je ne suis pas certain, mais d'après mes souvenirs, des "kamapibal" (phon.), les cadres, étaient désignés "selon" certains termes par les gens de la région. Donc, je pense que ce terme a été employé pour désigner Teap, "kamapibal" (phon.), mais je devrais pouvoir vérifier.

Dans ce passage, est-ce que vous faites référence à la phrase qui dit: "Plusieurs villageois de Banyan ont confirmé que tous les Vietnamiens, et cetera, et cetera"?

Q. Non, c'est la phrase suivante, "Several former cadres…", "Plusieurs anciens cadres travaillant dans la région 41 ont dit que les Vietnamiens avaient été exécutés spécifiquement dans

cette zone."
Donc, en plus de Teap qui travaillait, dites-vous, dans le bureau du sous-district, combien d'autres anciens cadres vous ont dit que des Vietnamiens étaient exécutés dans cette zone - environ?
[10.00.49]
R. À nouveau, il faudrait que je puisse vérifier, mais il me semble qu'il y avait une personne qui travaillait au bureau du district ainsi que d'autres personnes qui étaient chefs de village. Mais, encore une fois, il faudrait que je puisse vérifier mes archives.
Q. Dans votre livre, vous dites que plusieurs villageois de Banyan ont confirmé que tous les Vietnamiens vivant dans leurs villages de la région 41 avaient été exécutés. Est-ce qu'il s'agit justement des chefs de village que vous venez de citer?
[10.01.29]
R. Non. Encore une fois, il s'agit des villageois de Banyan. Pour la plupart d'entre eux, c'était des gens du Peuple de base, des (inintelligible) du Peuple ancien.
Quand j'ai mené cette enquête, les gens ont parlé du nombre de familles exécutées. Ils citaient de grands nombres… un grand nombre de familles cham parce qu'il y avait beaucoup de Cham, mais ils mentionnaient aussi la présence éventuelle de Vietnamiens de souche. Ils disaient: "Ah oui, il y a eu deux ou trois Vietnamiens qui étaient là-bas et qui ont été emmenés." Il n'y avait pas beaucoup de Vietnamiens dans la région, à la

différence des Cham.
Q. Quand vous parlez de cette région, vous faites référence au village de Banyan, "la" commune de Krala ou bien "le" district de Kampong Siem?
[10.02.27]
R. Vous savez, ils étaient dispersés car ils n'étaient pas autorisés à revenir au village de Banyan, car ils venaient du centre de sécurité. La plupart d'entre eux étaient à Krala, à Ou Svay. Ils étaient dispersés dans plusieurs districts dans la région 41, à travers "divers" communes à Kampong Siem.
Q. Brièvement, par rapport au chef de village qui vous a parlé de l'arrestation et de l'exécution des Vietnamiens et les villageois de Banyan, Rieng (phon.), Teap et d'autres cadres khmers rouges, toutes ces personnes, pouvez-vous nous dire combien de villages à Krala ou dans le district de Kampong Siem ou dans la commune étaient des Vietnamiens? Combien avaient été arrêtées et exécutées? Pouvez-vous me donner une estimation, d'après vos souvenirs, des personnes arrêtées et tuées de différents villages?
[10.03.50]
R. C'est très difficile "à" se souvenir 20 ans après sans avoir consulté ses documents. Nous avions des villages de 100 familles, 500 personnes. J'y suis allé, j'ai parlé à beaucoup de personnes. Mais je devrais "consulter" pour pouvoir vous donner des chiffres officiels.

Q. Au total, combien de témoins ayant parlé d'arrestations ou d'exécutions de Vietnamiens vous êtes-vous… Avec combien de témoins vous êtes-vous entretenu, par rapport à la totalité du groupe?

[10.04.36]

R. C'est très difficile. Je ne peux pas m'en souvenir. À mesure que je parlais aux différents chefs de famille dans les villages… peut-être une demi-douzaine ou une douzaine de personnes dans les villages. Je ne peux pas m'en souvenir. Mais je sais qu'ils ont parlé des Cham, et c'est parce qu'il y avait très peu de Vietnamiens de souche. Et même s'il y en avait qui vivaient dans la région, les personnes n'en parlaient pas.

Q. Je vous remercie.

J'aimerais vous citer la version des faits d'un autre témoin. Et ce témoin a fait une déclaration auprès des enquêteurs du Bureau des co-juges d'instruction, et ce témoin a également travaillé à la commune de Krala, tout comme Teap, à la même période. Et ce témoin travaillait pour les cadres du Sud-Ouest nouvellement arrivés après mai 1977.

[10.05.43]

Ce témoin dit, en réponse à la question… E3/9666 (sic) - ERN en anglais: 01072507; en khmer: 00993574 à 75; et il n'y a pas de traduction française, malheureusement.

La question est:

"Vous avez dit que les précédents dirigeants…"

C'est la question posée par les enquêteurs.

"Vous avez dit que les précédents dirigeants de la commune avaient été arrêtés à l'arrivée de Ta Loeung et remplacés par des personnes qui sont arrivées avec Ta Loeung. Avez-vous été témoin de ce fait?"

Réponse:

"J'ai vu des personnes être arrêtées, je les ai vues être amenées en ligne le long du chemin situé non loin de ma maison. Les chefs des personnes arrêtées… les têtes, pardon, des personnes arrêtées étaient couvertes "dans" des sacs en plastique, et leurs mains étaient ligotées derrière leur dos. Ils ont emmené ces personnes arrêtées pendant la journée. Ils ont escorté ces personnes à un lieu qui n'avait pas été révélé. La personne responsable des arrestations était Hin, tué en 1979. Il y a eu un incident au village. À cette époque-là, il y avait des familles de Vietnamiens et de Cham qui avaient réussi à cacher leur identité ethnique jusqu'à l'arrivée de Loeung. Une fois Loeung arrivé, il a ordonné l'arrestation de ces Cham et Vietnamiens. Hin n'était pas un cadre de la zone Sud-Ouest; il était le président… le chef, pardon, du village de Andoung Pou, mais c'était celui que Ta Loeung… en lui que Ta Loeung avait mis sa confiance.

Hin n'osait pas prendre la décision d'effectuer les arrestations lui-même. L'ordre venait de Ta Loeung."

[10.07.48]

Question:

"À votre connaissance, était-ce Ta Loeung seul ou y avait-il d'autres personnes impliquées dans la prise de décision d'arrêter ces Vietnamiens et ces Cham?"

Réponse:

"Je ne le sais pas. Tout ce que je sais, c'est que Ta Loeung était… relevait du niveau communal. Yeay Yut relevait du district. Et je ne sais pas comment les arrestations étaient coordonnées."

Professeur, ma question est la suivante: dans vos entretiens avec les anciens cadres et villageois de la région de Kampong Siem, aviez-vous appris que les Vietnamiens et les Cham qui y vivaient cachaient leur identité ethnique pour éviter d'être tués, ou était-ce une information qui ne vous avait pas été révélée?

[10.08.49]

R. Je ne pense pas que c'est une information que j'ai directement reçue, mais je pense que, généralement, on savait qui étaient les Cham. On peut parler des vêtements, "le" port vestimentaire. Il était clair que les gens savaient que… "tel Cham vit près de moi".

Pour les Cham, c'était facile. Mais pour les Vietnamiens, je ne m'"en" souviens pas qu'il existait une distinction particulière. Donc, je répondrais non directement, parce qu'il y a eu une construction de la différence bâtie sur la manière dont les gens portaient… les vêtements que les gens portaient et la manière dont ils s'exprimaient, notamment les Cham.

[10.09.38]
Q. Est-ce que, d'après les entretiens que vous avez eus… Et je vais vous donner des extraits des personnes qui ont travaillé à Krala à cette époque pour vous rafraîchir la mémoire, et je vais donc vous donner lecture d'une autre… d'un autre extrait de la même déclaration - en anglais: 01072709 (sic); en khmer: 00993577; malheureusement, il n'y a pas de traduction française.
La question posée au témoin est:
"Vous nous avez dit tantôt qu'ils avaient arrêté les Cham et les Vietnamiens. Savez-vous qui avait ordonné les arrestations et savez-vous où on les avait emmenés?"
[10.10.27]
Réponse:
"Je ne sais pas qui avait pris la décision d'arrêter les Cham et les Vietnamiens, mais je sais que ces personnes avaient été arrêtées et amenées pour être exécutées à Phnom Pros, dans les montagnes de Phnom Srei. Je l'ai appris parce que mon unité mobile avait été affectée… avait été assignée la tâche… s'est vu assigner la tâche de recueillir les cendres des fours pour être utilisées comme engrais dans les rizières. Lorsque nous avons recueilli ces cendres pour les jeter dans les rizières, nous avons vu les restes de crânes et d'os, des fémurs et d'os… les os des bras qui n'avaient pas été totalement brûlés."
[10.11.15]
Avez-vous reçu des informations auprès des personnes que vous

avez interviewées…

Je m'excuse, je vais reprendre.

Avez-vous reçu des informations des personnes à qui vous avez parlé, concernant le lieu où les Vietnamiens et les Cham avaient été amenés? En particulier, est-ce que ces Cham et Vietnamiens avaient été amenés à Phnom Pros ou Phnom Srei, au centre d'exécution dont vous avez parlé hier?"

[10.11.52]

R. Je dois encore revérifier les transcriptions, mais Khel (phon.) est la personne qui y travaillait, et je ne pense pas qu'il ait mentionné des Cham et des Vietnamiens de souche qui aient été amenés à Phnom Srei et Phnom Pros. Dans mon livre, on a dit qu'ils appartenaient au Peuple nouveau et "qui" étaient des suspects, des ennemis qui avaient été mobilisés, rassemblés et amenés en cet endroit.

Et je pense que la plantation d'hévéas… dans la plantation d'hévéas, des personnes étaient exécutées non loin. Donc, plusieurs personnes parlaient donc de Phnom Prey (phon.)… Phnom Srei, Phnom Pros.

Et c'était un lieu scellé, il était interdit d'y accéder. Les gens amenaient leurs vaches dans des lieux loin des sites d'exécution.

Et c'est là où on conduisait… des agents de sécurité conduisaient les personnes de la zone Est.

[10.12.58]

M. LE PRÉSIDENT:

Merci. Et merci, Monsieur l'expert.

Le moment est venu de prendre une courte pause pour reprendre à 10h30.

Greffier… Huissier d'audience, veuillez aider le témoin dans la salle d'attente pendant la pause et le ramener à l'audience à 10h30.

Suspension de l'audience.

(Suspension de l'audience: 10h13)

(Reprise de l'audience: 10h32)

M. LE PRÉSIDENT:

Veuillez vous asseoir. Reprise de l'audience.

La parole va être rendue à l'Accusation. Mis avant cela, un rappel à l'intention de l'Accusation et de la partie civile: ensemble, il vous reste deux sessions.

Je vous en prie.

M. SMITH:

Merci. Cela cadre avec nos propres calculs.

Q. Avant toute chose, un éclaircissement.

La Défense dit que la personne évoquée, Teap, est peut-être… ou est une personne entendue par le Bureau des co-juges d'instruction à quatre reprises. Nous n'avons pas demandé la comparution de ce témoin, dit la Défense. Or, nous l'avons bel et bien fait.

[10.34.33]

Deuxième point. L'Accusation n'est pas certaine à 100 pourcent qu'il s'agisse d'une seule et même personne, puisqu'on n'a, bien sûr, pas pu parler à ce témoin.

Les cotes en E3 de documents relatifs à une autre personne ayant travaillé à Krala… donc les cotes en E3 sont E3/9667, 9433 (sic) et 9548 (sic). Il y a donc trois documents relatifs à un témoin, on ne sait pas si c'est le même ou non (phon.). Après la pause, l'expert pourrait peut-être examiner ces documents pour voir si cela lui rafraîchit la mémoire, pour voir si c'est la même personne ou non.

Donc, il est faux d'affirmer que nous n'avons pas demandé la comparution de ce témoin, nous l'avons fait - je parle ici de celui des juges d'instruction.

Je vous demanderais de ne pas soulever de vives objections, il me reste seulement 40 minutes.

[10.36.03]

Me KOPPE:

Il s'agit des mêmes PV d'audition qui concernent, pensons-nous, Teap. L'Accusation et la Défense sont donc sur la même longueur d'onde. Nous ne sommes pas sûrs à 100 pourcent, c'est vrai, mais nous avons des raisons de penser que c'est peut-être la même personne. Et je vais revenir à l'idée que l'Accusation n'a pas demandé la comparution de ce témoin.

[10.36.44]

M. SMITH:

Merci.

Q. Professeur, il me reste quelques questions avant de céder la parole à la partie civile.

Première question. Je vous prierais de répondre par "oui" ou "non". Hier, vous avez dit que le centre de sécurité de Phnom Pros-Phnom Srei avait fonctionné avant la purge du district de Kampong Siem, que l'activité a été suspendue pendant un certain temps pour reprendre ensuite avec l'arrivée de gens à exécuter, et vous avez cité plusieurs groupes; est-ce exact? Le centre a fonctionné tant avant la purge qu'après celle-ci?

[10.37.40]

M. HINTON:

R. C'est plus ou moins exact. Après que Reap a installé des explosifs, il y a eu une période de transition.

Q. Parlons du sort des Vietnamiens, des Cham et d'autres à Kampong Siem.

Je vais vous présenter une autre déclaration émanant d'un témoin qui vivait dans le village de Tuol Peng (sic), commune de Krala - une commune où, d'après vous, travaillait Teap. Il s'agit des habitants cham et vietnamiens.

Document E3/9656 - en anglais: 01034899; en khmer: 00987139 et 40; et pas de traduction encore en français. Il s'agit d'une déclaration faite par ce témoin qui habitait ce village que j'ai cité, Tuol Beng.

La question était la suivante:

"Sous le régime khmer rouge, avez-vous jamais été informé de l'arrestation de personnes?"

[10.39.10]

Réponse:

"J'ai vu environ 30 Cham de souche se faire arrêter à chaque fois, jusqu'au moment où il ne restait plus aucun Cham de souche, vers la fin 77. On les a emmenés à pied depuis le bureau du district de Kampong Siem vers Tuol Beng. J'ai vu les gardes de sécurité les arrêter vers 19 heures. Ils étaient attachés l'un à l'autre. Parfois, ils étaient même frappés dans le dos à l'aide de fouets. J'ai aussi vu des agents de sécurité du bureau de Tuol Beng qui arrêtaient des Khmers et qui les ligotaient légèrement dans le dos.

À la fin du régime khmer rouge, cinq ou six personnes ont été arrêtées dans l'abri qui servait à prendre les repas au village de Tuol Beng, au motif qu'ils étaient mariés à des Vietnamiennes. Ils ont été emmenés et tués au bureau de sécurité de Tuol Beng."

Fin de citation

[10.40.18]

Ma question est précise: au cours de vos entretiens dans la région de Kampong Siem, avez-vous jamais recueilli des informations similaires selon lesquelles les époux, les épouses, les enfants de Vietnamiens auraient été arrêtés puis exécutés au cours de la période en question? Si tel n'est pas le cas, il vous suffira de l'indiquer.

R. Parmi les différents cas, les gens disaient qu'une famille cham ou vietnamienne était arrêtée. Quand on parlait des Vietnamiens de souche, je pense qu'à chaque fois c'était la famille qui était arrêtée.

Q. Toujours sur le même point, à savoir le sort des Vietnamiens, en particulier mariés à des non-Vietnamiennes, j'aimerais citer un rapport de la commune de Angk Ta Saom envoyé au bureau de Tram Kak, zone Sud-Ouest, en date du 22 avril 77 - donc, autre zone. C'est votre intercalaire 22.

Document E3/2435 - en anglais: 00322141; khmer: 00271001 et 02; et en français: 00612225.

[10.42.15]

Je vais citer:

"Demande de l'avis de l'Angkar de district concernant l'inscription dans une liste des gens du Kampuchéa Krom.

Voici mon rapport.

Il y a des gens au Cambodge qui se sont mariés à des Vietnamiennes. D'autres, des Vietnamiens, se sont mariés à nos femmes vietnamiennes (sic). Nous les avons inscrits sur les listes et ensuite, ils demandent sans cesse l'autorisation d'aller au Vietnam. Si l'Angkar les y autorise, ils partiront. Si tous étaient Vietnamiens, nous enverrions une des familles à l'Angkar.

Si tel était le cas, que déciderait l'Angkar? Veuillez nous en informer."

Et puis la date, "26 avril 77".
Fin de citation.
[10.43.34]
À la lumière de votre expérience, vous qui avez examiné les documents par rapport à la fabrication de la différence, et compte tenu de la période en question - avril 77 -, pouvez-vous, compte tenu de cette demande, interpréter la façon dont le PCK fabriquait, produisait de la différence entre les Vietnamiens et d'autres groupes?
Si vous ne pouvez pas le faire, vous pouvez simplement évoquer l'importance de ce rapport par rapport au traitement des Vietnamiens.
[10.44.26]
R. Sur la base de cet extrait, sans connaître le contexte, il semblerait que ceci coïncide avec la fabrication de la différence. En effet, on essaye de définir un groupe cible, je l'ai dit, avec la cristallisation de la différence et la création de catégories essentialisées de différence, avec la création d'un autre essentialisé, il y a une zone grise, on ne sait pas exactement qui est des nôtres et qui n'en n'est pas. Et il y a donc une situation où on essaie de préciser une situation ambiguë. Donc, apparemment, ça coïncide avec ce cadre.
Et, comme je l'ai dit, en Allemagne nazie il y avait des tribunaux raciaux qui déterminaient si quelqu'un était juif, par exemple.

[10.45.26]

Q. Passons à d'autres documents de propagande du PCK.

Je vais vous lire un extrait des services de diffusion de la radio de Phnom Penh, discours de Khieu Samphan à un discours anniversaire, le 15 avril 1977 - votre intercalaire 10.

E3/200 - anglais: 0004165 (sic); khmer: 00292804 et 05; et en français: 00612166.

Je cite Khieu Samphan:

"Nous devons balayer l'ennemi en étant maîtres de la situation, en appliquant notre ligne de politique intérieure, extérieure, militaire, la politique de notre organisation révolutionnaire. Tout doit être fait proprement et de façon approfondie. Ne soyons pas distraits, négligents, du fait de nos victoires passées. Au contraire, nous devons encore nous endurcir, rester vigilants, préserver constamment l'esprit de vigilance révolutionnaire et continuer à combattre et à supprimer en permanence les ennemis de tous types."

Fin de citation.

[10.47.04]

Vous avez examiné la propagande. Dans ce contexte, à votre avis, à qui fait allusion l'intéressé lorsqu'il dit qu'il faut supprimer les ennemis de tous types, dans le contexte de ces processus évoqués hier, notamment la fabrication de la différence?

R. Par rapport à cette déclaration, je ne pense pas qu'on puisse

l'interpréter comme visant spécifiquement des Cham ou des Vietnamiens. Cela semble plutôt être un encouragement généralisé qui porte sur tous les types d'ennemis, qui pourrait inclure ces groupes, mais rien ne le précise. Il est question d'ennemis de tous types; c'est parfois aussi utilisé pour parler du Vietnam, mais, en l'espèce, je ne pense pas que ça soit suffisamment précis.

[10.48.08]

Q. C'est justement l'objet de mes questions suivantes.

Vous avez examiné les documents de propagande, l'"Étendard révolutionnaire", les discours prononcés pendant cette période.

Et avez-vous retrouvé ces termes très généraux sur l'identité des ennemis - et, en l'espèce, je fais référence à l'expression "supprimer les ennemis de tous types"? Avez-vous retrouvé cette catégorie assez large, assez ambiguë, désignant l'ennemi, et ce, dans d'autres discours, dans d'autres numéros de l'"Étendard révolutionnaire"?

[10.48.48]

R. Je pense que c'est une expression assez fréquente, si mes souvenirs sont bons.

Après le Kampuchéa démocratique, une grande… une importante métaphore utilisée, c'était la notion de bataille et de mobilisation, comme pour une guerre. Ça coïncide bien, donc, avec cette guerre qui avait lieu pour conquérir, pour édifier le pays, mais aussi contre les pays qui menaçaient la révolution, qui

menaçaient de la subvertir. Il y a toujours ces termes qui renvoient à une mobilisation.

Cela concerne donc, ici, les ennemis de tous types. C'est une expression large, mais je ne pense pas qu'on puisse interpréter ceci comme désignant les Vietnamiens ou les Cham, c'est plutôt un encouragement général.

[10.49.48]

Q. S'agissant du développement de la conscience révolutionnaire, des documents que vous avez vus à ce sujet, s'agissant aussi des séances d'autocritique, des biographies, de la propagande, ma question sera la suivante: l'utilisation de ces termes généraux accroît-elle la probabilité que des groupes précis soient pris pour cible et tués ou bien est-ce que ça réduit la probabilité, ou encore est-ce que cela n'a aucune incidence?

R. Je pense que ça accroît la probabilité. C'est une autorisation, une légitimation morale pour ce faire. Ce n'est pas explicite, c'est un encouragement général. Cela ne vise pas spécifiquement les Vietnamiens ou les Cham.

[10.50.55]

Q. J'ai encore trois documents à vous présenter.

Dans la même veine, j'aimerais examiner les termes employés pour parler des Vietnamiens dans un discours prononcé par Pol Pot, qui a été republié en avril 78 dans l'"Étendard révolutionnaire", intercalaire 17.1, E3/4604 - en anglais: 00519834; khmer: 00064713; et en français: 00520344. On en a beaucoup parlé dans

cette affaire, j'aimerais recueillir votre avis.

Je vais citer:

[10.51.46]

"Quand un pays agresse le Kampuchéa, nous utiliserons ce slogan. Nous allons nous battre jusqu'à ce jour. Nous nous sommes battus à un contre 30. Nous avons perdu une personne, les 'Yuon' en ont perdu 30. Nous essuyons des pertes trente fois inférieures à celles des 'Yuon'. Si l'on refait ce calcul, pour un soldat du Kampuchéa, il faut trente pertes des Yuon. Pour 10 Kampuchéens, 300 Yuon. 100 soldats cambodgiens doivent affronter 3000 Vietnamiens. Un million de soldats cambodgiens, 30 millions pour les 'Yuon'.

Donc, si nous étions un million, ils auraient besoin de 30 millions d'hommes. Si nous étions deux millions, ils auraient besoin de 60 millions d'hommes. Si nous étions deux millions, ils seraient 60 millions. Nous n'avons pas besoin de huit millions, nous pourrions utiliser deux millions pour écraser 50 millions de Vietnamiens, il nous resterait encore six millions d'habitants. Si nous appliquons cette ligne, nous pouvons être victorieux. Dans le cas contraire, notre vision sera confuse. Nous ne serions pas opérationnels dans la guerre."

[10.53.30]

Ma question est analogue à la précédente: compte tenu de vos études comparatives dans les différents pays où ont eu lieu des massacres, en examinant aussi les documents du PCK, d'après vous,

est-ce que ce principe consistant à tuer 30 Vietnamiens pour chaque Cambodgien tué a probablement eu un effet, soit pour décourager, soit pour encourager le meurtre, l'exécution de civils vietnamiens au Kampuchéa démocratique? Si vous pensez que cela n'a pas eu d'incidence, vous pouvez également le dire.

[10.54.24]

M. LE PRÉSIDENT:

Veuillez attendre, Monsieur l'expert.

Maître Guissé, je vous en prie.

Me GUISSÉ:

Oui, Monsieur le Président, je vous remercie.

Simplement, je trouve que ce n'est, même à l'égard de l'expert, pas forcément pratique de lui proposer un extrait d'un document sans parler du contexte, puisque là, en gros, M. le co-procureur pose la question en termes de Vietnamiens civils, alors que le discours de Pol Pot n'est pas mis dans le contexte.

[10.55.00]

Donc, poser la question comme ça, en dirigeant l'expert, sans lui avoir permis de prendre l'ensemble du contexte de ce discours, et lui faire dire que ça parle aussi des civils alors que, concrètement, ce discours est directement… a directement trait au conflit armé, ce n'est pas une bonne façon de poser les questions. Et j'objecte à la manière dont cela est présenté parce que cela peut induire l'expert en erreur - sachant, encore une fois, que c'est un extrait sorti du contexte qui est présenté par

M. le co-procureur.

[10.55.44]

M. SMITH:

Je ne peux pas lire tout le document, mais je pense que l'expert sait parfaitement quel est le contexte dans lequel s'inscrit ce passage.

Nous ne disons pas que ceci ne concerne pas une situation militaire. Ce que nous affirmons, en revanche, c'est la question de savoir si ce type de termes, y compris les principes sous-jacents, pourraient avoir un effet sur les cadres du PCK et d'autres sur le traitement des civils vietnamiens.

Nous ne déformons pas ce document. Nous demandons à l'expert, qui connaît bien le contexte du document, si d'après lui ces termes ont pour effet d'encourager ou de décourager l'exécution de civils vietnamiens. Nous n'induisons pas l'expert en erreur, il sait bien de quoi il s'agit. Il a étudié la propagande, il est en mesure de répondre.

M. LE PRÉSIDENT:

L'objection est rejetée. La Chambre souhaite entendre la réponse de l'expert.

Veuillez donc répondre, Monsieur l'expert, à la dernière question de l'Accusation.

[10.57.12]

M. HINTON:

Merci, Monsieur le Président.

R. Monsieur le substitut du procureur, pour aller vite, la réponse est "oui". Il s'agit de termes liés à l'incitation au génocide. C'est un mot, certes, que je ne peux pas utiliser ici, mais c'est un mot qui a été utilisé contre les Vietnamiens du Vietnam, les Vietnamiens de souche, et également ceux de la zone Est, avec cette expression fréquente, "corps cambodgien, cerveau vietnamien".

[10.58.21]

M. SMITH:

Je vais citer un extrait du même discours. Je pense que vous avez reçu ce document il y a une semaine. Pour vous, c'est 17.2, discours de Pol Pot au troisième anniversaire, avril 78, republié dans l'"Étendard révolutionnaire".

E3/4604 - en anglais: 00519836; en khmer: 00064717; et, en français: 00520348.

Voici ce qu'il dit - je cite:

"Les 'Yuon' nous ont-ils jamais vaincus? Les 'Yuon' ont voulu nous conquérir depuis 1930. En 1970, ont-ils pu envahir le Kampuchéa? Non. En 75, ont-ils pu conquérir le Kampuchéa? Non. Et aujourd'hui, il n'y a pas de 'Yuon' sur le territoire du Kampuchéa. Auparavant, ils étaient environ un million, presque un million. À présent, il n'y en a plus un seul d'entre eux.

Notre avis est donc le suivant: il ne faut pas abandonner.

Examinons l'histoire. Est-ce que les 'Yuon' peuvent ingurgiter le Kampuchéa ou non? La réponse est non."

Fin de citation.

[11.00.07]

Ma question est semblable aux deux précédentes. À votre avis, cette affirmation selon laquelle il n'y en a plus aucun, aucun "Yuon" au Cambodge, cette affirmation selon laquelle il ne faut pas renoncer serait-elle susceptible d'encourager ou de décourager l'exécution de civils vietnamiens au Kampuchéa démocratique? Si cela n'a aucune incidence, dites-le.

R. De toute évidence, oui. Il est aussi question de la réussite d'un génocide, de son aboutissement.

Si l'on prend les rapports démographiques, on voit que tous les Vietnamiens de souche ont péri durant cette période. C'est donc un génocide qui a réussi, en quelque sorte, puisque pratiquement chaque Vietnamien a disparu du Cambodge.

Il y a aussi le mot "speed", utilisé dans la version anglaise, qui renvoie à une métaphore pour renvoyer à une race… "semence" pour désigner la race.

[11.01.34]

Q. Dernier document: "Étendard révolutionnaire", mai/juin 78, 18.2 pour vous, E3/727 - anglais: 00185333; khmer: 00064567; et, en français: 00524460.

Je vais citer ce document de mai/juin 78:

"En résumé, la CIA, les 'Yuon' et le KGB sont en contradiction avec nous. Et parmi eux, les 'Yuon' représentent la contradiction la plus aiguë. Sur base de cette analyse, de cette contradiction

de vie ou de mort, quelles sont les mesures d'offensive que nous prendrons?

Premièrement, il faut surtout viser les 'Yuon' agressifs qui veulent nous ingurgiter.

Deuxièmement, simultanément, il faut attaquer la CIA et le KGB. L'attaque doit être simultanée. Mais il faut consacrer notre plus grande attention aux 'Yuon' parce que c'est eux qui représentent la menace et la contradiction la plus aiguë."

Fin de citation.

Je parle ici des Vietnamiens civils de souche qui vivaient à l'époque au Cambodge, s'il y en avait.

Mais je vois qu'il y a une objection.

[11.03.22]

Me KOPPE:

Apparemment, la question porte sur des civils vietnamiens, tandis que l'extrait qui vient d'être lu porte sur les "Yuon" qui veulent ingurgiter le territoire. De toute évidence, il est question ici du Vietnam et de sa politique étrangère; il n'est pas ici question des Vietnamiens vivant au Cambodge entre 70 et 79.

D'une part, il y a le Vietnam qui veut… avec ses volontés de conquête; d'autre part, il y a des civils. Confondre les deux c'est induire l'expert en erreur.

[11.04.02]

M. SMITH:

Ma question n'induit personne en erreur. Ma question n'est pas orientée. Je n'ai pas dit que chaque fois qu'on parlait ici des "Yuon", dans l'extrait, cela renvoyait à des Vietnamiens de souche civils. En revanche - et c'est pour cela que nous avons des experts de la propagande et des termes utilisés -, je demande à l'expert de voir quelles pourraient être les éventuelles répercussions de l'emploi de ce type de termes sur la situation des Vietnamiens de souche vivant au Cambodge.

L'objection précédente était analogue et avait été rejetée. Nous n'induisons pas le témoin en erreur. Nous lui demandons si, à son avis, de tels termes peuvent avoir des incidences sur les civils de souche. Je ne dis pas que tous les gens mentionnés ici sont des Vietnamiens de souche civils.

[11.05.12]

M. LE PRÉSIDENT:

Vous pouvez continuer. Il ne s'agissait pas d'une objection, mais plutôt d'une observation.

Monsieur l'expert, vous pouvez répondre.

Procureur, veuillez reformuler la question pour qu'elle soit bien comprise.

M. SMITH:

Merci, Monsieur le… Monsieur le Président.

Je viens de réaliser que je parlais de civils de souche, et je voulais parler de Vietnamiens civils.

Q. Professeur, la question est la suivante: comme dans d'autres

cas, l'utilisation de ce type de langage, à savoir que les "Yuon" étaient les plus "aigus" et les plus nuisibles, à votre avis, est-ce que ce langage avait pour effet soit de décourager ou d'encourager le meurtre de civils vietnamiens dans le Kampuchéa démocratique?

[11.06.22]

M. HINTON:

R. Ceci nous amène à la cristallisation de la différence.

Comme je l'ai dit tantôt, la façon dont le terme "Yuon" est utilisé… il renvoie ici à trois groupes différents. L'un, c'est le Vietnam; deux, les Vietnamiens de souche; et la troisième catégorie potentielle, c'est les personnes associées à la zone Est qui peuvent constituer un groupe national.

Donc, on parle de purges, mais… non pas de purges, mais de meurtre d'une grande quantité de population, dans ces régions, qui peuvent rentrer dans la définition du génocide.

Donc, le conflit avec le Vietnam "qui" s'est intensifié - c'est le langage qui a été utilisé -, mais le terme également parle d'exécutions de Vietnamiens. Il n'y en avait plus un seul, au Cambodge, qui restait.

Et les chercheurs ne parlent pas très clairement de cet état de choses. Nous avons les personnes associées aux "Yuon" et qui étaient qualifiées de "têtes vietnamiennes avec des corps khmers".

[11.07.44]

Q. Merci, Monsieur l'expert.

Deux dernières questions.

Tout d'abord, à votre avis, sur la base des entretiens que vous avez menés, la propagande que vous avez examinée et les recherches effectuées, les civils vietnamiens vivant au Cambodge étaient-ils pris pour cible pour être exécutés pendant le régime du Kampuchéa démocratique?

R. Oui, cette thèse est forte et convaincante.

Q. Deuxième question: qui, en termes d'entité, en termes de structure… qui dirigeait cette campagne? D'où provenaient les ordres, en général?

[11.08.44]

R. Le Comité permanent du PCK viendrait à la tête du contrôle en termes de diffusion des… de la directive, de l'idéologie et de la propagande du Parti, et c'est elle… c'est ce comité qui donnait les ordres, et ce, sur l'ensemble du territoire. Et "elle" participait de la mobilisation de l'armée.

M. SMITH:

Merci, Monsieur le professeur.

Honorables juges, je n'ai plus de questions.

M. LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

La Chambre passe la parole aux co-avocats principaux pour les parties civiles pour interroger le témoin.

La Chambre aimerait également informer l'expert qu'elle passera

la parole aux co-avocats principaux pour les parties civiles. Et, en réponse à ses questions, vous pouvez tout simplement dire "co-avocat pour les parties civiles".

Vous avez la parole, "les" co-avocats pour les parties civiles.

[11.10.02]

INTERROGATOIRE

PAR Me GUIRAUD:

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Bonjour à tous.

Bonjour, Monsieur l'expert. Je m'appelle Marie Guiraud et je représente le collectif des parties civiles dans ce procès.

J'aurais un certain nombre de questions à vous poser en me focalisant sur l'impact des politiques et des crimes dont la Chambre est saisie dans ce dossier, en commençant tout d'abord par l'impact des politiques sur le bouddhisme et les bouddhistes, et puis ensuite l'impact des politiques sur la famille et l'individu pendant le Kampuchéa démocratique.

Pour toutes mes questions, je vais essayer de faire un résumé en français de ce que j'ai compris de votre ouvrage, en citant la page de l'ouvrage concerné, pour éviter de citer de longs passages en anglais qui n'ont pas été traduits. Donc, j'espère que les parties ne seront pas perdues par ce… par ce procédé qui me semble plus facile pour des questions d'interprétation.

[11.11.19]

Q. Je vais donc commencer mes questions sur le bouddhisme.

Vous dites, dans votre ouvrage "Why Did They Kill?", que le bouddhisme était un des trois piliers de la société traditionnelle et qu'il fournissait un lieu - et vous utilisez le terme de "locus" - social, moral et éducatif dans la vie de tous les jours.

Je souhaiterais que vous expliquiez à la Chambre l'importance du bouddhisme dans la société cambodgienne avant l'arrivée du Kampuchéa démocratique, en insistant sur les trois éléments dont vous avez parlé - son importance sociale, morale et éducative.

[11.12.26]

M. HINTON:

R. Merci, Madame la co-avocate pour les parties civiles.

Avant le Kampuchéa démocratique, le bouddhisme était un pilier central de la vie quotidienne du Kampuchéa tant en ville que dans les campagnes, surtout dans les campagnes, car les gens vivaient dans les pagodes ou non loin. Et les sentiments moraux et éducatifs étaient régis par les pagodes, notamment en termes de rites.

Les jeunes qui ne pouvaient aller à l'école pour une raison ou pour une autre allaient recevoir une éducation à la pagode, et ce, jusqu'à ce que les Khmers rouges arrivent au pouvoir. C'est ainsi qu'ils ont pu mobiliser les personnes, car certaines des personnes recrutées se trouvaient dans les pagodes.

[11.13.31]

Il y avait des enseignements des cinq préceptes moraux qui

interdisent le meurtre, l'atteinte à la vie humaine. On fournissait tous ces enseignements dans les pagodes, on enseignait aux gens à être conscients, à adhérer aux principes de vie, éviter les désirs et l'attachement à certaines choses. Donc, la moralité, les normes morales étaient très importantes dans les pagodes, et les moines assistaient à des cérémonies.

C'est aussi important pour le Kampuchéa démocratique, parce que des pagodes avaient été détruites, transformées en centres de sécurité où l'on torturait des gens. Les statues de Bouddha avaient été renversées et tout ce qui était cher à la vie quotidienne des Cambodgiens avait été écrasé.

[11.14.40]

Et un fait n'est pas abordé, c'est que des gens sont… Lorsque des gens mouraient, il était difficile de faire des cérémonies funéraires pour le salut des âmes des décédés. C'est la raison pour laquelle ces âmes revenaient hanter les gens.

Si vous allez à Tuol Sleng… à S-21 - pardon -, qui "condense" tous ces meurtres, si vous parlez aux gens de cette localité, on vous parle des fantômes, des esprits des morts qui errent. Je me suis… Certaines personnes vont au musée de Tuol Sleng faire des cérémonies pour l'esprit des morts.

[11.15.24]

Dans le premier dossier, une personne a amené une photo pour dire: "Esprit de mort. Mon frère est ici sur cette photo avec moi maintenant."

Donc, l'esprit des morts, l'esprit… les fantômes sont ici avec nous, dans le prétoire. C'est un peu difficile à comprendre pour les personnes hors du Cambodge. Et cela s'est poursuivi même après la fin du génocide, après la libération.

Lorsqu'on parle de la destruction du bouddhisme et de tout ce qui s'est fait dans la société cambodgienne, les rassemblements, l'effet se fait sentir sur les victimes. C'est un impact énorme.

Il y a également la conception de la guérison, le fait de gérer des événements traumatisants. Le bouddhisme, dans ce sens, offre une porte de sortie. Et cette opportunité a été enlevée aux personnes qui vivaient à l'époque du Kampuchéa démocratique. Ceci "accroît" leurs maux.

Le bouddhisme était donc un pilier, un élément central de la vie quotidienne, et c'est quelque chose qui se poursuit même à l'heure présente.

[11.16.55]

Q. Vous parlez justement de ce… de ces systèmes de protection, dans votre ouvrage, et de la façon dont le bouddhisme est un des mécanismes de protection pour les Cambodgiens. Et pour résumer votre thèse, si je l'ai bien comprise, vous dites que les Cambodgiens ont tendance à voir le monde comme un endroit dangereux et à chercher des protections qui vont du surnaturel au politique. Et dans votre ouvrage vous insistez sur trois types de protection: les "neakta", les génies fonciers - dont je parlerai tout à l'heure -, le bouddhisme et les individus qui ont du

pouvoir et qui vous offrent une protection.
Vous avez déjà un petit peu évoqué ce problème dans votre précédente réponse, mais je voulais savoir si la disparition de la religion bouddhiste pendant le Kampuchéa démocratique avait affaibli ce système de protection, dans quelle mesure il avait affaibli la population, et quel a été l'impact de la destruction de ce système de protection qu'offrait le bouddhisme.
[11.18.30]
R. Merci, Madame la co-avocate pour les parties civiles.
Cette question a fait l'objet d'études historiques dans le Kampuchéa démocratique, mais au Cambodge la littérature et les chercheurs n'ont pas vraiment exploré ce point de la vie quotidienne. Et je sais que des témoignages ont été faits dans ce prétoire sur ce point. Il faudrait que cet aspect fasse l'objet de davantage de recherches.
Mais, d'après mes recherches, les conversations et les transcriptions que j'ai lues, il ressort clairement que les gens percevaient qu'ils avaient perdu une partie d'eux-mêmes, et la façon dont ils géraient le problème. Au Cambodge, la notion d'équité… d'équilibre est importante. Nous avons là l'idée de trouver un terrain intermédiaire, et ceci est important dans le bouddhisme.
[11.19.39]
Je sais que lorsque ce tribunal a été construit, il y avait des rituels qui ont été faits, une barrière de protection a été

créée. Je ne sais pas si c'est vrai, mais je pense que oui. Ce n'est pas seulement le bouddhisme, mais également les conceptions animistes à plusieurs niveaux. Donc, le bouddhisme d'abord, l'animisme ensuite, et d'autres traditions - les traditions hindouistes qui sont encore opérationnelles au Cambodge, les traditions Cham. Donc, toutes ces conceptions foisonnent.

Nous avons la statue à la barre de fer, par exemple, dans ce tribunal. Nous avons l'image du roi de l'Angkor, et certains Cambodgiens estiment qu'il est un bouddhiste, que c'est Bouddha. Nous avons des images dans les pagodes où nous avons un Bouddha qui est assis près de deux ou trois assistants.

Et la notion de bouddhisme est partout, dans tous les aspects de la vie. Et toutes ces idées, toutes ces normes ont été renversées, ce qui a créé un déséquilibre au niveau mental, psychologique. Et le fait de ne pas faire des cérémonies funéraires a enlevé cette capacité à pouvoir gérer ces souffrances.

[11.21.18]

Q. Vous expliquez dans votre livre qu'à un moment, l'Angkar a supplanté le bouddhisme comme la nouvelle religion. Pouvez-vous indiquer à la Chambre si cette analogie a permis une acceptation plus facile de l'Angkar et des politiques du Kampuchéa démocratique par la population? Et si oui, dans quelle mesure?

R. Merci, Madame la co-avocate.

Le terme "Angkar", ce qu'on (sic) appelle "le symbole multivalent" par certains chercheurs, c'est un terme qui rassemble plusieurs connotations - comme l'emblème de la Cour, par exemple. Ça a une résonance qui renvoie au bouddhisme. C'est pareil pour l'Angkar, pour "law" (sic). Donc, nous avons des directives au-dessus, et comment est-ce que cela est utilisé par les dirigeants.

[11.22.35]

Pendant le procès Duch, par exemple, nous avons la tête et puis les utilisations locales. Nous avons les compréhensions dans les zones rurales de l'Angkar. L'Angkar est considérée comme une déité, une divinité, une présence mystérieuse qui peut prendre des fonctions, par exemple l'Angkar-parent. L'Angkar elle-même, au niveau local, donc, passe de la tête vers la base avec plusieurs éléments; elle s'associe au bouddhisme. Nous avons un terme qui renvoie aux moines.

Il n'y a donc pas une seule signification du terme "Angkar". C'est un symbole chargé de sens, plusieurs sens différents, et la politique de ce symbole a été interprétée à d'autres fins.

[11.23.34]

Alors, comment compreniez-vous vos souffrances à l'époque? L'Angkar donnait une porte de sortie, était considéré comme Bouddha… peut-être pas Bouddha, mais comme une déité, une entité responsable de ce qui se passait dans leur vie.

Cet Angkar était donc un moyen d'attribuer la responsabilité, les

reproches. Lorsque quelqu'un était tué, on disait… on allait voir l'Angkar; c'était là une façon de rejeter la responsabilité sur une entité. L'Angkar était considéré de différentes manières parce que l'Angkar pouvait tuer, dans ce sens.

[11.24.12]

Q. Je vous remercie.

Dans votre ouvrage - pour prolonger un petit peu la discussion -, vous dites que certains modèles du Kampuchéa démocratique ont joué avec des thèmes bouddhistes et ont emprunté certains thèmes bouddhistes, malgré le fait que le Kampuchéa démocratique avait interdit la religion.

Pouvez-vous brièvement expliquer les thèmes bouddhistes dont le Kampuchéa démocratique s'est servi pour consolider sa doctrine?

[11.25.01]

R. Oui, c'est un sujet large qui nécessite beaucoup de temps.

J'ai parlé hier de la Grand-Mère Yut et de l'exemple de l'exécution de son mari. Lorsque son mari a été amené pour être exécuté, l'idée était qu'elle devait annoncer la mort de son mari au Parti pour prouver sa loyauté.

De même, dans le bouddhisme, nous avons la renonciation, le renoncement, qui est une idée commune de la notion d'attachement.

Il est possible de dire que le thème de la ligne du Parti du Kampuchéa démocratique, cette ligne intermédiaire… il y a donc ce type d'équilibre qui existait. Et pour accorder du crédit aux dirigeants et dire qu'ils étaient efficients, ils étaient des

idéologues, et ils s'inspiraient de la compréhension locale pour alimenter le message révolutionnaire.

[11.26.09]

J'ai parlé de l'histoire de Dam Pheng. Il racontait des histoires sur des personnes qui préconisaient ces idées. Je sais que vous ne voudrez pas que j'entre dans des détails, mais c'est ce que je peux dire. Ils n'utilisaient pas des termes bouddhistes, mais ils les reformulaient et eux en faisaient une idéologie.

Q. C'est très clair. Je vous remercie.

Vous avez parlé de l'impact de l'interdiction du bouddhisme pendant le Kampuchéa démocratique. Vos recherches, vos entretiens vous ont-"elles" permis d'évaluer l'impact du Kampuchéa démocratique sur le bouddhisme après la chute du Kampuchéa démocratique? Combien de temps, par exemple, a-t-il fallu pour reconstituer les ordres religieux, pour remettre le bouddhisme au cœur de la société cambodgienne?

[11.27.26]

R. Pendant la période avant le Kampuchéa, le bouddhisme était autorisé, mais dans une moindre mesure.

La réponse à long terme à cette question est plus compliquée, car c'est après la période de l'UNTAC, de l'APRONUC, que le bouddhisme a pu être reconstruit. Mais il est clair que, "dû à" l'idéologie marxiste-léniniste, il y a eu des tentatives d'interdiction de bouddhisme comme pratique et le défroquage des moines.

On parle… on pense à des termes comme "groupe national", "institutions culturelles". Et, dans le cadre du génocide certains ont dit que le groupe national lui-même, dans le sens des traditions culturelles, ne constitue pas… donc, la destruction des biens culturels ne constitue pas une attaque au groupe national.

Dans le sens de la définition des Nations Unies, ces groupes rentrent dans la catégorie des quatre groupes les plus protégés.

[11.28.43]

Q. Je vous remercie.

J'ai maintenant une série de questions à vous poser sur l'impact des politiques mises en œuvre dans le Kampuchéa démocratique sur la famille et sur l'individu. Mais je voudrais commencer par revenir sur ce besoin de protection que vous évoquez dans votre ouvrage, besoin de protection dirigé vers trois types d'entités: les "neakta" - dont vous parlez abondamment dans votre ouvrage -, le bouddhisme et les personnes influentes, par le biais du patronage.

Pouvez-vous expliquer à la Cour ce que sont les "neakta", ce qu'ils représentent dans la société cambodgienne, et la façon dont la présence ou l'absence des "neakta" ont eu un impact pendant le régime du Kampuchéa démocratique?

[11.29.55]

R. Merci, Madame la co-avocate.

Les "neakta" font partie de la vie quotidienne au Cambodge, tout

comme les pagodes. Je l'ai dit, par exemple, la statue à la barre de fer réside dans ce tribunal. Donc, la présence des "neakta" est ici. On leur fait des offrandes. Et nous prêtons serment devant cette statue - comme moi-même. C'est une tradition culturelle.

Ces "neakta" sont partout, ils sont même dans la terre des pagodes. Il y a un mélange d'expériences animistes et de bouddhisme.

L'origine des "neakta" est diffuse. Il y a eu des recherches à ce sujet. Une histoire, c'est… L'histoire veut qu'ils viennent des ancêtres d'un village qui sont morts et qui sont venus vivre avec les vivants. Je ne me rappelle pas très bien, à Banyan - il faudrait que j'aille consulter -, donc il y avait des "neakta" à qui l'on faisait des offrandes, dans le village, et d'autres "neakta" résidaient hors du village… et qui étaient féroce. Mais ceux qui étaient proches du village fonctionnent un peu comme des patrons; on leur fait des offrandes contre une protection.

[11.31.17]

Et je ne veux pas rentrer dans la période des Khmers rouges, mais c'est une partie centrale de la vie, ils offrent la protection. Certains se demandent ce qui leur est arrivé, d'autres disent que les Khmers rouges avaient tellement peur des "neakta" qu'ils avaient fui dans la forêt.

Les "neakta" font partie de la compréhension quotidienne des personnes. C'est un système de protection qui avait… un système

qui assurait protection aux personnes du village - système de protection qui avait été détruit.

[11.32.12]

M. LE PRÉSIDENT:

Le moment est venu pour nous de prendre la pause jusqu'à 13h30.

Huissier d'audience, veuillez aider le témoin dans la salle d'attente jusqu'à 13h30 et le ramener pour la reprise de l'audience.

Personnel de sécurité, veuillez reconduire Khieu Samphan et Nuon Chea à la salle d'attente et les ramener à 13h30.

Suspension de l'audience.

(Suspension de l'audience: 11h32)

(Reprise de l'audience: 13h33)

M. LE PRÉSIDENT:

Reprise de l'audience.

Je vais passer la parole à la co-avocate pour les parties civiles.

Me GUIRAUD:

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Bon après-midi à tous.

Bon après-midi, Monsieur l'expert.

Q. Nous nous étions quittés, avant la pause déjeuner, sur la question des "neakta" et des systèmes de protection qui étaient mis en place: les "neakta", le bouddhisme et puis les liens de dépendance avec des personnes influentes que vous décrivez, en

quelque sorte, sous le sigle de "patronage".
Je voulais savoir si ce système de patronage, de lien de dépendance avec des personnes influentes qui vous offrent une protection, était en vigueur dans les villages avant les Khmers rouges, pour simplifier.
[13.35.35]
M. HINTON:
R. Merci, Madame la co-avocate principale pour les parties civiles.
La réponse rapide, c'est oui - avant, pendant et après, comme je l'ai souligné auparavant. Cela dit, les choses changent au fil du temps, en fonction du moment, mais il y a des relations personnalisées. Cette structure se retrouve dans différentes régions du monde. Elle s'inscrit différemment dans le contexte local, en particulier au Cambodge.
Q. Dans quelle mesure les politiques du Kampuchéa démocratique ont "impacté" sur ce système de patronage tel qu'il existait avant la mise en place de ces politiques?
[13.36.30]
R. Il y a deux aspects. D'une part, les structures "existant", le système de patronage, les relations de protégé à protecteur, les relations de dépendance. Quand on parle de différentes filières, il y a différents niveaux: le niveau du village, les relations avec les esprits. Il y a aussi les bienfaiteurs, les protecteurs dans différents contextes.

Les Khmers rouges ont refaçonné la société entière selon leur nouvelle vision et, au fur et à mesure, assez consciemment, ils ont affaibli ces liens qui pouvaient être une menace pour la nouvelle société. À leur place, ils ont installé un nouveau système de dépendance. Cela dit, eux insistaient sur l'égalité. Ces liens se sont maintenus, y compris à Kampong Siem.

[13.37.32]

À l'arrivée de la Grand-Mère Yit (sic), elle a amené avec elle des membres de sa famille, dont Rom. Ceci a pu asseoir son pouvoir. Elle avait des gens sur qui elle pouvait compter, avec la création d'un réseau.

Et revenons à ce qu'on a dit hier: les filières de traîtres - qui sont largement citées à S-21 -, cela, c'était des réseaux qui se sont fondés sur ces relations interpersonnelles.

[13.38.07]

Q. Je vous remercie.

Dans votre ouvrage - et je me réfère ici à la page 265, qui n'a pas été traduite -, vous expliquez que la vie dans les endroits où les cadres avaient des liens locaux était en général meilleure, surtout pour le Peuple de base, ce qui a pu amener les dirigeants du Kampuchéa démocratique à remplacer les cadres locaux afin que ceux-ci n'aient plus de liens personnels avec les habitants du village.

Est-ce que vous pouvez un petit peu expliquer cette dynamique que vous décrivez dans votre ouvrage?

[13.39.03]

R. À ce sujet, il y a différents niveaux.

Dans les différents secteurs, il y avait des "filières", entre guillemets: Koy Thuon, zone Nord, avec un large réseau de patronage, ce qui existait dans toutes les régions, ce qui était une menace - en tout cas, c'était perçu comme tel par le régime. C'était perçu comme une menace, d'où des purges à grande échelle. Je l'ai dit, par exemple, la Grand-Mère Yit (sic) a systématiquement remplacé les gens sur place. Ta An (phon.) était son supérieur.

[13.39.52]

Parfois, cela dit, le régime installait dans une zone donnée différentes factions pour éviter que l'une n'accapare trop de pouvoir. C'était une autre dynamique "prévalente".

Ensuite, à la région 41, il y avait une rotation entre les bourreaux. Ce n'était pas systématique au niveau du sous-district. Donc, il y avait une rotation périodique pour éviter que les bourreaux ne connaissent trop les gens. Dans le village de Vong (phon.), par exemple, un deuxième cadre est arrivé, et ce type de relations jouaient un rôle.

Les cadres pouvaient aussi parfois protéger des gens si quelqu'un avait un passé compromettant, par exemple, ce qui se retrouve dans d'autres contextes aussi, comme par exemple dans l'Allemagne nazie.

[13.41.06]

Q. Je vous remercie.
Vous parlez donc, dans votre ouvrage - et ce sera ma dernière question sur ce sujet -, vous parlez dans votre ouvrage de l'affaiblissement général des systèmes de protection qui avaient été mis en place. Est-ce que vous pensez que cet affaissement des protections - qui allaient du surnaturel au politique - "ont" pu avoir un impact sur la propension de certains à passer à l'acte ou, au contraire, sur la capacité de certains à résister aux politiques mises en place par le Kampuchéa démocratique?
[13.42.03]
R. La dynamique varie dans le temps et l'espace, il y a des variations, mais cette dynamique de réseaux de patronage, de filières, de relations interpersonnelles, tout cela a continué de peser sur les mesures prises sous ce régime.
Par exemple, les fonctionnaires de la République khmère, dans un certain sens, constituaient des réseaux, étaient perçus comme une menace. Et donc, le fait que ces groupes aient été pris pour cible est lié à la question des classes.
Donc, on a essayé de balayer ces liens, mais ça se retrouvait aussi au niveau local, dans les villages. Si un chef de village était dans une région donnée à l'arrivée des Khmers rouges, la personne pouvait être renversée, voire exécutée, en fonction du lieu et du moment. Ces liens ont continué à être déterminants pour ce qui est des mesures qui étaient prises.
[13.43.13]

Q. Je vous remercie.
J'ai quelques questions sur la famille.
Vous dites dans votre ouvrage que le foyer - "household" en anglais dans votre ouvrage - est l'unité sociale première au Cambodge, et vous décrivez l'impact qu'ont eu les politiques du Kampuchéa démocratique sur la famille, et vous expliquez notamment que le "CPK" essayait de détruire les fonctions sociales et économiques de la famille.
Ma première question est: pourquoi était-il important pour le PCK de détruire cette entité qui était le foyer ou la famille?
[13.44.12]
R. Comme dans le cas du bouddhisme, de la vie de famille, c'était une menace potentielle pour le nouveau régime. C'était aussi des sources alternatives de loyauté. Le régime voulait partiellement écarter les attaches existantes et les transférer vers le régime, avec la notion que c'était l'Angkar qui allait marier les couples.
Les enfants devaient être… dans les différents chants, on disait qu'il fallait être reconnaissant envers l'Angkar. C'était donc l'idée que l'Angkar était une entité quasi religieuse, spirituelle, que c'était les parents. Il y avait donc une relation interpersonnelle avec l'Angkar.
[13.45.05]
L'Angkar s'est donc approprié différentes formes de relations de dépendance, de gratitude, qui existaient auparavant entre les

gens d'une même famille, et tous ces liens ont été remobilisés au service du régime. Cela faisait partie du projet de mise en place d'une nouvelle société avec des révolutionnaires, les jeunes étant des pages blanches, en quelque sorte.

Dernier point: les familles étaient séparées, il y avait des équipes d'enfants séparées des parents, la famille était démantelée, ce qui permettait de rediriger ces liens vers l'Angkar.

[13.45.58]

Beaucoup de gens disent ne pas avoir aimé manger en commun. Les repas familiaux leur manquaient. Ces repas en commun étaient une grande source de souffrance. Le fait que la famille était démantelée, qu'il y ait des gens qui vous épient pendant la nuit… Il y avait donc une atmosphère généralisée de méfiance qui pouvait aussi diviser des familles.

Et il y a le cas de la Grand-Mère Yut et de l'exécution de son mari qu'elle devait accepter. Encore un exemple d'une fragmentation de ces liens parent/enfant - ce qui, comme je l'ai dit, était aussi lié à la transformation des relations parent/enfant, enseignant/élève, protecteur/protégé.

[13.47.01]

Q. Je vous remercie.

Vous évoquez dans votre ouvrage, à la page 130, la situation et le rôle des enfants, et vous évoquez les sessions d'endoctrinement des enfants dont vous venez de parler un petit

peu. Pouvez-vous nous dire un mot sur la façon dont le PCK voyait les enfants et le rôle qu'ils ont joué dans le processus révolutionnaire?

R. C'est lié à ce que j'ai déjà dit. C'est aussi lié à l'idée de conscience révolutionnaire.

Il y a différents groupes. Chaque personne a des tendances, une essence, en fonction de la classe, par exemple. Il y a une lutte pour se purifier. Les enfants, eux, n'ont pas grandi dans une société capitaliste, ils sont donc plus purs. Ils peuvent être forgés, construits, devenir de purs révolutionnaires. C'est pour cela que l'État voulait que les enfants deviennent les enfants de l'Angkar, pour pouvoir bâtir un avenir plus radieux.

[13.48.32]

Q. Je vous remercie.

Vos recherches, vos entretiens vous ont-ils permis de mesurer l'impact qu'avait eu cet endoctrinement sur les enfants - impact pendant le régime du Kampuchéa démocratique et impact à long terme, après la chute du régime?

R. Vous dites, dans la traduction, "assessment". Vous parlez de ma propre appréciation? Si c'est ma propre appréciation, il y a souvent des liens entre familles qui ont été anéantis par le régime du Kampuchéa démocratique.

L'Angkar imposait des mariages, par exemple. Ensuite, les familles en question ont dû essayer de rester ensemble pour éviter le divorce stigmatisant. Entre-temps, des gens avaient eu

des enfants après ces mariages arrangés. Ça, c'est un legs laissé par ce régime.

[13.50.00]

D'autres gens ont parlé de la méfiance généralisée qui a persisté par la suite dans les familles.

Il y a aussi la résilience. Les gens ont reconstruit leur vie. Ce faisant, jusqu'à aujourd'hui, beaucoup se souviennent du passé. Ils en souffrent encore, mais ils ont de la résistance, ils sont allés de l'avant, ils ont reconstruit leurs vies.

Q. Je vous remercie.

Dans votre ouvrage, en introduction, vous expliquez que le Peuple nouveau et le Peuple de base "a" été radicalement affecté de manière différente par les politiques du Kampuchéa démocratique. Pouvez-vous expliquer quel a été l'impact principal des politiques sur ces deux groupes et en quoi ces deux groupes ont été "impactés" de façon différente?

[13.51.15]

R. Ces groupes ont été affectés différemment. Le Peuple nouveau a été stigmatisé de façon générale, étant considéré comme ayant une conscience révolutionnaire moins vive, étant suspect de par l'environnement capitaliste de propriété privée dans lequel il avait grandi. C'était des gens citadins également, qui étaient stigmatisés comme tels.

Toutefois, il serait faux - et je ne dis pas que vous l'affirmez -, il serait faux de dire que les gens du Peuple de base n'ont

pas souffert. Ils ont souffert aussi. Certains sont morts. Le Peuple de base a souffert aussi, même si - la démographie des gens tués le montre - les Nouveaux ont souffert davantage que le Peuple de base. Mais à Banyan, par exemple, c'était surtout des gens du Peuple de base. Et, je le dis dans mon livre, ils ont également souffert de différentes façons.

Tout le monde a souffert, mais certains groupes ont souffert davantage, et certains ont été expressément pris pour cible pour… à des fins de destruction.

[13.52.27]

Q. Je vous remercie.

Je ne sais pas comment ma question a été traduite, mais je n'essayais pas de suggérer qu'un groupe avait plus souffert qu'un autre. Je voulais simplement que vous éclairiez la Chambre sur l'impact spécifique des politiques du Kampuchéa démocratique sur deux catégories: le Peuple nouveau et le Peuple de base.

Mais peut-être, pour me concentrer sur le Peuple de base, pouvez-vous expliquer quel a été l'impact des politiques du Kampuchéa démocratique sur le Peuple de base, et notamment quel a été l'impact de la collectivisation sur la vie quotidienne des gens dans les villages qui n'avaient pas encore libéré… qui n'avaient pas encore été libérés et qui faisaient partie du Peuple de base?

[13.53.30]

R. Les catégories posent une difficulté, c'est qu'au sein des

groupes chacun a une histoire différente. Ici, j'improvise, mais il peut y avoir des variations dans le groupe du Peuple de base. Il y a peut-être, dans ce groupe, des gens qui croyaient passionnément en ce que faisaient les Khmers rouges, des gens qui étaient loyaux "aux" Khmers rouges. Il y avait peut-être un autre sous-groupe qui ne penchait pas dans un sens ou un autre de façon manifeste, et encore un troisième groupe qui ne savait pas ce qui se passait. Si on ajoute à ceci les variations dans le temps, il peut y avoir une modification du nombre de personnes dans chaque catégorie.

Si l'on commence par 75, la guerre, puis 79, au fil du temps, parmi le Peuple de base et, bien entendu, parmi le Peuple nouveau, de plus en plus de gens ont dû tomber dans la troisième catégorie en ne sachant pas ce qui se passait, en ayant peur des purges; des gens qui voyaient d'autres disparaître, qui essayaient de s'adapter.

[13.54.45]

À mesure que la faim progressait, que l'on ne pouvait plus voir ses parents, beaucoup ont perdu leurs illusions. Suite aux purges, les cadres qui avaient été formés et qui pouvaient défendre les croyances du PCK, la ligne du Parti, ces gens avaient été tués. Sont arrivés des gens qui étaient moins bien formés, qui étaient moins à même de transmettre les ordres et de faire passer le message.

Les "peuples de base"… Le Peuple de base, donc, comprend

différents sous-groupes. En plus de cela, il y a des variations dans le temps. Et donc, je pense qu'au fil du temps chacun était de plus en plus contrarié par la situation.

[13.55.37]

Q. Merci.

Vous parlez dans votre ouvrage du renversement de statut, et comment les gens du Peuple de base, qui étaient des ruraux pauvres - pour généraliser -, avaient soudainement pris le contrôle sur les riches urbains. Quel a été l'impact de ce renversement de statut pendant la période du Kampuchéa démocratique? Et est-ce que ce renversement de statut a laissé des traces dans la société cambodgienne après la période du Kampuchéa démocratique?

[13.56.21]

R. Pour ce qui est des renversements, il y a eu un grand renversement dont ont pris conscience les gens au niveau local. Il y a des proverbes là-dessus. Il peut y avoir eu, localement, des cas de revanche contre des gens plus haut placés envers qui on nourrissait un ressentiment.

J'ai raconté l'histoire d'un enseignant, et je reviens ici à Rom. Une famille avait vécu dans la région, était partie à Kampong Cham, puis était revenue. Mais il y avait là un protecteur, et un des cadres protecteurs a été victime d'une purge. Les forces de Rom sont arrivées, puis Rom a été contrarié par différents incidents "au" propos d'un foulard.

[13.57.23]

Sa sœur a été emmenée et puis tuée, mais le père avait un étudiant, lequel est devenu membre d'une milice locale et s'est vengé en tuant. On pourrait dire que cette personne était associée à l'ancien régime. Donc, une attaque au niveau local, du fait de ce renversement, avec un ressentiment.

Ensuite, les modalités des exécutions. Il y a des incitations d'en haut, des ordres. Il y a aussi, au niveau local, des gens qui prennent… qui se font justice eux-mêmes. Il y a donc des exécutions qui découlent d'une idéologie, d'une structure de pouvoir, mais au niveau local aussi il y a des cas de violence, à la suite de ressentiments, par exemple, ce qui est rendu possible par ce renversement des statuts.

[13.58.27]

L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

Les interprètes demandent de prier l'orateur de parler un petit peu plus lentement pour faciliter leur travail. Merci.

Me GUIRAUD:

Je vous remercie.

Et les interprètes me demandent de vous demander de parler plus lentement, si vous pouvez.

J'ai encore de très courtes questions à vous poser et je laisserai la place à mon confrère Lor Chunthy.

Q. Vous parlez d'une société égalitaire et je voulais savoir si vos recherches, vos entretiens, vous ont permis de tirer des

conclusions sur l'égalité réelle ou non entre les hommes et les femmes pendant le Kampuchéa démocratique, et s'il reste quelque chose aujourd'hui, dans la société cambodgienne, de cette égalité proclamée, à l'époque, entre les hommes et les femmes.

[13.59.35]

M. HINTON:

R. Merci.

Cette question ouvre la voie à d'autres problèmes, à d'autres questions. Je m'excuse d'être un peu long.

Brièvement, la réponse serait… Par exemple, au Cambodge, les femmes ont le pouvoir, au niveau des ménages, pour gérer les finances. Donc, les femmes ont été autonomisées, à travers l'histoire, en Asie du Sud-Est. Et, à l'arrivée des Khmers rouges… Cette arrivée des Khmers rouges a renversé les bases du pouvoir sexo-spécifique. En termes d'idéologie, les femmes ont été autonomisées, elles avaient la possibilité d'avancer, même si ce n'était pas jusqu'à la tête du gouvernement du Kampuchéa démocratique.

À la région 41, nous avons Yit (sic), nous avons Rom et des femmes cadres, lorsque les cadres de la zone Sud-Ouest sont arrivés. Donc, les femmes étaient en position de pouvoir.

[14.00.37]

Il y avait également une tentative de réduire la différenciation entre hommes et femmes. Les femmes se coupaient les cheveux court, tout le monde s'habillait de la même manière. La

différenciation des genres a commencé à se niveler de quelque… en quelque sorte. On essayait de créer un seul sexe. On était révolutionnaire quel que soit notre sexe - homme ou femme.

La réponse est peut-être compliquée, mais il est nécessaire de réaliser qu'il y avait une intention de créer l'égalité, même si des inégalités subsistaient. Et ceci est à rattacher à l'idéologie khmère rouge. Les femmes, dans une certaine mesure, étaient autonomisées, même si elles perdaient ce pouvoir dans d'autres domaines.

[14.01.31]

Q. Je vous remercie.

J'ai une dernière question. Après la famille, je voulais vous poser une dernière question sur l'individu.

Dans votre ouvrage, en page 189, vous expliquez la subordination de l'individu à la société - ce dont vous avez déjà parlé depuis deux jours -, et vous indiquez qu'il y avait une tendance à abandonner le pronom "je" - "k'nhom" - au profit du "nous". Que pouvez-vous nous dire sur cette tendance? Et, encore une fois, est-ce que cela a eu un impact sur la société cambodgienne après la fin du Kampuchéa démocratique?

[14.02.31]

R. Merci, Madame la co-avocate.

Il y a eu des changements qui sont intervenus - c'est dans le document dont nous avons parlé -, d'une part, et ceci prouve l'importance du collectif sur l'individu, sur l'individuel.

On parlait du "nous" par opposition à "je". "Nous avons le jardin… la notion du jardin de l'individu par opposition au jardin collectif. L'emphase est mise sur le groupe qui prend le pas sur l'individu. De l'autre côté, il y avait l'individualité et puis l'appartenance privée, la propriété privée, et beaucoup de gens n'appréciaient pas ce changement.

[14.03.27]

Pour ce qui est des vêtements, tout le monde portait les mêmes vêtements. Tout le monde se coupait les cheveux court, avait la même couleur de vêtements. On avait donc créé un sujet unisexe générique, et ceci trouve son "epitome" dans l'emblème national. Nous voyons ça dans les figurines, dans les images et dans la création artistique. Bien sûr, ils parlent de l'emblème national, et ceci est une tentative d'enlever toute différenciation. Les hommes et les femmes existent toujours, mais il y a un être uniforme révolutionnaire qui est créé.

[14.04.13]

Q. Sur cette question précise du pronom, de l'abandon du "je" en faveur du "nous", est-ce que les recherches que vous avez conduites en 94-95… ou 92 (sic), quand vous êtes arrivé ici, vous ont permis de constater que cet usage commun du "nous" persistait dans les villages ou pas du tout? Une question très… très ouverte. Est-ce que cet usage du "nous" continuait d'exister dans les années 90, quand vous avez commencé vos recherches à Banyan?

R. Merci pour cette question.

Une réponse rapide: oui, ce "pourrait" être utilisé auparavant, mais à cette époque des années 90 on utilisait le "je".

[14.05.19]

Me GUIRAUD:

Je vous remercie, Monsieur l'expert, pour vos réponses.

Monsieur le Président, j'en ai terminé, et je souhaiterais céder la parole à mon confrère Lor Chunthy qui a quelques questions à poser à l'expert.

Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT:

Oui, vous pouvez poursuivre.

[14.05.50]

INTERROGATOIRE

PAR Me LOR CHUNTHY:

Merci, Monsieur le Président. Bonjour, Honorables juges.

Je suis Lor Chunthy, je représente les parties civiles.

Monsieur l'expert, bonjour.

Q. Votre déposition nous intéresse, notamment en ce qui concerne le bouddhisme.

J'ai quelques questions à vous poser, la première étant en rapport avec votre déclaration selon laquelle les concepts du bouddhisme étaient utilisés dans la mise en œuvre de l'idéologie du Kampuchéa démocratique afin de persuader les Cambodgiens "à" se départir de leur conscience. Est-ce que vous pouvez développer sur ce point?

[14.07.05]

M. HINTON:

R. Merci, Monsieur de la partie civile… Monsieur le co-avocat. C'est un point très important que vous venez de soulever. Une fois encore, ceci remonte à des questions fondamentales liées à la motivation des personnes. Comment pousse-t-on des gens à allier… à se rallier à un mouvement génocide ou révolutionnaire, et quel que soit le mouvement?

Nous avons un contexte où des personnes vivent dans la campagne, ici c'est la population principale, que les Khmers rouges veulent mobiliser. Ils doivent donc avoir une certaine compréhension. Et puisque ces personnes vivent autour des pagodes, "ils" ont une compréhension du bouddhisme. Il "faudrait" donc envoyer des gens pour les recruter dans un cadre qui a une certaine résonance pour eux. Ils ont donc utilisé des termes du bouddhisme qu'ils ont ralliés à leur idéologie, qu'ils ont intégrés à leur idéologie pour… pour adapter, donc, la voie du bouddhisme, la voie vers l'éveil, qui se rapproche de la ligne du Parti.

Si nous lisons la ligne du Parti, il faudrait donc suivre la voie du bouddhisme, la voie de l'éveil, qui correspond à suivre la voie du Parti.

Il y avait également l'idée du renoncement dont j'ai parlé, et il y a plusieurs autres analogies dans mon livre.

[14.08.45]

Q. Je vous remercie.

J'aimerais aborder certains concepts importants relatifs à la manière dont la pratique… relatifs à la pratique bouddhiste, par exemple les vacances "bouddhisques". Pendant les vacances bouddhiques, les Cambodgiens bouddhistes utilisaient les cinq préceptes de la pratique bouddhiste, à savoir ne pas voler, ne pas tuer les animaux, ne pas prendre les épouses des autres et ne pas mentir, ne pas consommer d'alcool.

À travers vos recherches… Dans vos recherches, avez-vous constaté si le Kampuchéa démocratique avait adopté ces cinq préceptes dans "leur" idéologie?

[14.10.08]

R. Merci, Monsieur le co-avocat pour les parties civiles. C'est un très bon point, et vous me rappelez là de faire un… de donner un éclaircissement.

Mon argument n'est pas que les Khmers rouges étaient des bouddhistes ou que leur idéologie était bouddhiste, mais ils se sont inspirés des concepts bouddhiques. Vous venez de citer un autre exemple, les cinq préceptes de Bouddha, et ceci est une analogie avec les Khmers rouges. Il s'agit des préceptes moraux que les révolutionnaires devaient suivre. Il s'agissait des qualités révolutionnaires qui étaient des préceptes à suivre.

Un autre exemple, c'est la conscience. C'était une méditation, il fallait focaliser son esprit, sa conscience. C'est également une idée qui a émergé chez les Khmers rouges. Il fallait être conscient de la ligne du Parti dans toutes les activités que l'on

menait. Voilà un autre exemple.

[14.11.11]

Il y a également l'attachement. Il fallait se départir des sentiments, et c'est également une autre analogie en termes de désir et d'attachement. Il faut se départir de ses attachements. C'est un précepte bouddhiste qui a été refaçonné, l'attachement aux membres de la famille. Il fallait pouvoir se départir de tels sentiments.

On peut également faire ressortir beaucoup d'autres analogies. Merci de me faire penser à éclaircir ce point.

Q. Merci.

Toujours sur ce sujet, j'ai une autre question à vous poser. Par rapport à l'utilisation des préceptes et termes bouddhiques, les Khmers rouges alignaient-ils les termes bouddhiques aux séances de critique et d'autocritique?

[14.12.27]

R. Je pense qu'ils l'avaient fait, mais j'ai besoin d'aller me rafraîchir la mémoire, de consulter mes documents pour voir s'il y avait une analogie "aux" principes bouddhiques lors des séances d'autocritique. Je sais qu'il y avait des principes du bon et du mauvais qui étaient utilisés, mais il faudrait que je revérifie.

Q. Je vous remercie.

Pendant le… Dans le bouddhisme, les moines eux-mêmes expriment leurs lacunes, s'ils en ont.

Et puisque vous êtes expert en anthropologie, pouvez-vous dire à

la Chambre si l'anthropologie a également trait à l'étude d'une idéologie qui pousserait des gens à mener de bonnes activités ou de mauvaises activités, à adopter un bon ou un mauvais comportement? Avez-vous eu à aborder un tel lien dans vos études anthropologiques?

[14.13.47]

R. Merci, Monsieur le co-avocat pour les parties civiles. Merci pour cet éclairage.

En ce qui concerne les pratiques bouddhiques relatives aux moines, c'est bien d'en apprendre des autres, et je vous remercie pour cette information.

En ce qui concerne l'idéologie, l'idéologie est un terme que nous utilisons pour parler des régimes qui ont une série d'idées uniformes qui s'imposent aux autres. Mais il est important de prendre du recul pour savoir que les Khmers rouges parlaient de l'idéologie capitaliste.

Donc, le terme "idéologie" peut être utilisé de plusieurs manières et, à la fin, il y a des structurations, il y a des modes de pensée dans toutes les sociétés. Si on parle d'idéologie au sens commun, on pense à des régimes dictatoriaux qui ont un message qu'ils imposent aux personnes.

[14.14.43]

Lorsque nous évoquons le terme que j'ai donné hier, le philosophe français qui a parlé de l'appareil "étatif" répressif… Il parle du capitalisme, même si ce terme peut être appliqué au régime du

Kampuchéa.
Donc, l'idéologie peut être utilisée pour caractériser des mouvements. Il s'agit de modes de pensée, ce qui motive les personnes à poser les actes qu'ils posent.
Mais vous avez posé… vous m'avez demandé… Vous m'avez posé une question difficile, à savoir "qu'est-ce que l'idéologie?", et je crois que c'est une question vaste.
[14.15.38]
Q. Ce que je voulais expliquer à la Chambre, c'est que… pour élaborer une telle idéologie, quel serait le point de départ? Combien de temps cela prendra? Est-ce que vous pouvez faire une comparaison avec l'idéologie du Kampuchéa démocratique par rapport aux idéologies des autres pays?
R. Si nous parlons… Je comprends, à travers l'interprétation, qu'on me demande d'établir un parallèle entre le Kampuchéa démocratique et d'autres formes d'idéologie qui existent dans d'autres pays - je pense directement au marxisme-léninisme, au maoïsme, au colonialisme français, l'idéologie du colonialisme, le modèle nord-coréen. Et le mouvement khmer rouge était éclectique. Nous voyons que dans les statuts c'est le marxisme-léninisme qui est appliqué. Bien sûr, il y a d'autres influences et d'autres parallèles avec d'autres endroits, d'autres lieux, comme vous l'avez vous-même dit.
[14.17.00]
Q. Merci. Ce sera peut-être ma dernière question.

Dans vos recherches et vos études sur le régime du Kampuchéa démocratique, quel est le critère le plus important qui pousserait des personnes à exercer une discrimination contre le peuple cambodgien inconsciemment, en agissant naturellement, sans avoir conscience que les actes qu'ils posent sont négatifs?

R. Parlez-vous en termes "général" dans la société ou pendant la période du KD en particulier?

[14.17.58]

Q. Je parle de la période du Kampuchéa démocratique en particulier.

R. Merci, Monsieur le co-avocat pour les parties civiles.

Une fois encore, vous venez de toucher un point très sensible, très profond.

D'une part, comme je l'ai dit, il est difficile de se focaliser sur un seul facteur, car il y a plusieurs éléments qui rentrent en jeu. Il faut considérer tout cela comme un processus.

Mais, cela dit, pour reformuler la question - et c'est l'objet de mon deuxième livre sur Duch -, pour moi, la leçon de ce procès c'est le danger de ce que j'appelle… - et je m'excuse pour les interprètes, ce n'est pas facile à traduire -, c'est l'effacement de la déclaration de culpabilité.

[14.18.54]

Pour ça, je veux dire par là que nous avons tous des croyances, et lorsque nous croyons en quelque chose de manière passionnée, si nous avons des croyances qui nous empêchent de voir l'humanité

en l'autre personne, nous effaçons leur humanité.
J'en parle dans le livre à venir, c'est l'importance d'un autre terme français, "effacement", qui est l'absence de reconnaissance de l'humanité de l'autre. Il faudrait qu'on ait des convictions, et cela présente des dangers parce que cela peut nous amener à blesser l'autre. Il est donc impératif de reconnaître l'humanité de l'autre.
Donc, nous avons un effacement de la déclaration… d'une déclaration de culpabilité. Nous avons l'effacement de la conviction au sens anglais de "conviction".
Donc, la leçon que je tire de la plupart de mes recherches c'est le danger de l'effacement de la conviction.
[14.20.23]
Me LOR CHUNTHY:
Merci, Monsieur le Président, Monsieur l'expert.
Honorables juges, j'en ai terminé.
M. LE PRÉSIDENT:
Je vous remercie.
Je crois que le juge Lavergne a des questions à poser à l'expert.
Monsieur le juge, vous avez la parole.
[14.20.36]
INTERROGATOIRE PAR
M. LE JUGE LAVERGNE:
Oui. Merci, Monsieur le Président.
Monsieur l'expert, j'aurais quelques questions de suivi à vous

poser, et notamment par rapport à ce que vous avez dit aujourd'hui et hier quant à cette idée de "façonner une conscience révolutionnaire".

Q. Est-ce que j'ai bien compris ce que vous avez dit hier si je dis que, dans l'idéologie khmère rouge, il était possible que toute personne puisse être rééduquée afin d'être façonnée dans cette idéologie, afin d'acquérir cette conscience révolutionnaire? Est-ce que ceci était un principe de base qui était ouvert à tous?

[14.21.35]

M. HINTON:

Q. Merci, Honorable juge.

La réponse rapide serait "oui". Je pense que dans l'abstrait, en principe, la réponse est oui. Mais il est important de regarder "à" l'aspect temporel… l'aspect temporel et de voir quelle est la probabilité, forte ou moindre, de pouvoir le faire.

D'après le Kampuchéa démocratique, je crois que la probabilité que certains groupes de personnes puissent le faire était réduite. Mais, pour "rentrer" à la radicalisation dont j'ai parlé, c'est une notion "que" les anciens responsables khmers devaient être éliminés, peut-être en raison du système de patronage, peut-être parce qu'ils ne pouvaient pas façonner leur conscience révolutionnaire.

[14.22.28]

Donc, il y avait plusieurs attaques sur les personnes dans les

campagnes et, à mesure que le régime se sentait menacé, la probabilité que certains groupes puissent reformer leur conscience a diminué. Certains groupes sont devenus stigmatisés au point de dire que ce n'était pas possible.

Si nous revenons aux Cham musulmans, la probabilité pour eux de refaçonner leur conscience dans le temps avait diminué, surtout après la rébellion et, à ce point, ils ont été ciblés du seul fait qu'ils étaient cham, car les Cham, en tant que groupe, avaient une faible probabilité de refaçonner leur conscience.

Pour les Vietnamiens de souche, c'était un racisme strict. C'est un courant qui courait dès le départ, surtout après les tensions entre le Cambodge et le Vietnam. C'est donc là l'aspect temporel.

À mesure que le conflit escaladait, la possibilité qu'ils puissent réformer leur conscience - les Vietnamiens - diminuait, d'où l'animosité "entre" les Vietnamiens de souche, et c'est là un courant fort qui a entraîné leur ciblage et leur élimination.

[14.23.46]

Ceci vaut également… la notion de Chinois de souche, qui sont morts à hauteur de 50 pourcent, d'après le rapport démographique… est un autre groupe. Ils sont cités… ciblés parce qu'ils venaient des villes et sont associés au capitalisme, mais en tant que groupe l'on a suggéré qu'ils étaient ciblés parce qu'ils avaient… il y avait une faible probabilité qu'ils puissent refaçonner leur conscience.

En 1978, dans la zone Est, lorsque les purges ont commencé, et

ces purges étaient distinctes, des gens sont morts partout, mais dans la zone Est "des" purges étaient plus grandes… et qui avaient une forte portée par rapport à ce qui se passait ailleurs. Une grande partie de la population commençait à être ciblée, et la probabilité que ces groupes puissent refaçonner leur conscience était faible.

[14.24.45]

On avait dit que dans la zone Est les personnes ciblées faisaient partie d'un groupe national. Je rentre ici dans la Convention des Nations Unies sur le génocide.

Comment définir le groupe national? Cela fait l'objet de débats, mais je pense que c'est une possibilité, aux termes de la convention. Si l'on regarde les purges des zones de la zone Est où les personnes étaient ciblées, cela peut être comparé à un génocide.

Donc, pour répondre à votre question, c'est oui lorsqu'on voit les déclarations idéologiques, mais avec le temps la probabilité, selon le groupe, augmentait ou diminuait.

[14.25.24]

Q. Je voudrais revenir brièvement sur ce que vous nous avez dit par rapport aux Cham. Vous avez dit qu'il y avait eu une évolution et que, au fur et à mesure du temps qui est passé, le groupe des Cham en tant que tel a été perçu comme étant incapable de se façonner à la conscience révolutionnaire. Alors, est-ce que vous pouvez nous dire… Vous avez dit que c'était à cause de la

rébellion, mais est-ce qu'il y a d'autres facteurs qui ont pu jouer?

Je pense notamment à la religion, puisque les Cham… la majorité des Cham sont de religion musulmane. Est-ce que la religion musulmane a été un des facteurs qui a été pris en compte comme interdisant ou ne permettant pas cette prise de conscience révolutionnaire?

[14.26.25]

R. Merci, Honorable juge.

Oui, je ne voulais pas impliquer que c'était uniquement à cause de la rébellion qu'ils ont été ciblés. Si l'on revient à la cristallisation de la différence, au Cambodge, la différence d'identité entre les Cham et les Khmers ethniques… cette prise de conscience existait au Kampuchéa démocratique. Avec la rébellion, ces différences se sont accentuées.

Une question m'a été posée par le co-avocat pour les parties civiles, et ceci entre en jeu. Il y avait une ségrégation entre hommes et femmes. L'idée était de créer une personne unique révolutionnaire ayant une conscience révolutionnaire, une personne unisexe. Ceci s'ouvre à la notion de différence ethnique.

[14.27.21]

Si l'on regarde "aux" politiques, dans les anciens états soviétiques, dans les différentes républiques, cette notion joue. L'ancienne Yougoslavie, il y a cette dynamique qui intervient.

Mais il y a des personnes qui ne peuvent pas "se façonner" pour en faire des véritables êtres révolutionnaires et pour… Dans une certaine mesure, on devient un suspect et une cible. Il y a des groupes identifiés qui ont des pratiques régressives et qui ne se conforment pas à l'uniformité recherchée et deviennent donc des cibles.

Absolument, la religion, les pratiques religieuses rentrent en jeu, car cela est contraire aux idéaux révolutionnaires.

[14.28.08]

Avant 1975, il y a eu certains facteurs, et la rébellion a contribué à cette radicalisation où des groupes ont été pris pour cible et singularisés. Dans mes recherches… Par exemple, dans le district de Kampong Siem, certains Cham ont été amenés, et à cette époque-là ils étaient devenus des cibles, et d'autres personnes sont venues les prendre pour cible, les cibler.

C'est un peu une longue réponse à votre question, mais oui, la religion, tout comme la rébellion, est absolument importante, ainsi que d'autres facteurs qui font en sorte qu'ils soient qualifiés de groupe révolutionnaire… de groupe contre-révolutionnaire - pardon.

[14.28.58]

Q. Donc, si la religion est importante, c'est parce qu'elle permet d'identifier les Cham comme étant possiblement contre-révolutionnaires. Est-ce que j'ai bien compris ce que vous nous dites ou est-ce qu'il y a d'autres choses à comprendre?

R. Les Cham peuvent être considérés comme un groupe religieux si on essaie de les définir, en plus d'être un groupe ethnique, je pense. La Convention des Nations Unies sur le génocide, comme vous le savez, du fait que parfois ce sont des catégories qui sont… ne sont pas pleinement définies…

[14.29.56]

Si on prend les Hutus et les Tutsis, par exemple, parfois c'est difficile de définir quel est le groupe. Mais pour les Cham je pense que ça tombe dans la catégorie de la religion, groupe religieux pris pour cible "partiellement" pour ses croyances religieuses qui ne coïncidaient pas avec l'idéologie du Kampuchéa démocratique, la notion de citoyen uniforme, révolutionnaire pur, qui devait être forgé. Et ils ont été pris pour cible de ce fait, du fait de leurs coutumes, car ils se sont rebellés. Ils avaient une autre langue, ils s'habillaient différemment - des marqueurs ethniques, comme disent les anthropologues.

[14.30.35]

Q. Alors, si j'ai bien compris ici ce que vous avez dit, vous avez dit qu'en ce qui concerne le groupe des Vietnamiens les choses étaient un peu différentes, puisqu'il y avait une approche beaucoup plus raciste à l'égard des Vietnamiens. Est-ce qu'on peut dire que, dès le départ, il était considéré que les Vietnamiens ne pourraient jamais être rééduqués? Est-ce que c'est quelque chose qui est ressorti de vos recherches?

R. C'est ce que je soutiendrais. Comme je l'ai dit, déjà, durant

les attaques durant la République khmère, il y a eu une différenciation par rapport à la tradition. Parfois, des Vietnamiens de souche étaient pris pour cible. C'était une tendance qui existait. On pourrait la qualifier de raciste, même si le terme de "race" est difficile à définir en khmer, mais c'est une tendance raciste. Ils étaient stigmatisés, il y avait toutes sortes de stéréotypes qui leur étaient attachés. Et, en parallèle, il y avait les relations qui se détérioraient avec le Vietnam.

[14.32.01]

Donc, au départ, il y avait l'animosité envers les Vietnamiens de souche. Elle était plus prononcée au début, puis c'est apparu au fil du temps avec les Cham… dans le cas des Cham. Donc, l'évolution était différente dans le cas des Cham et des Vietnamiens, même si, au bout du compte, le résultat était le même, avec de lourdes pertes. Pour les Vietnamiens, on pourrait parler de 100 pourcent de Vietnamiens qui pourraient avoir disparu. Pour les Cham, 36 ou 37 pour cent, peut-être, jusqu'à des chiffres plus élevés, sans vouloir entrer dans les chiffres. Il y a, par exemple, les chiffres de M. Osman qui sont plus élevés, mais je sais que vous allez devoir débattre de ces chiffres.

[14.32.52]

Q. J'aurais une dernière question à vous poser en lien avec ce que vous nous avez dit par rapport à la déshumanisation.

Le titre de votre livre, c'est "Pourquoi ont-ils tué?". Et c'est vrai que, quand on lit votre livre, on voit parfois des… vous décrivez des scènes qui sont particulièrement terribles - je pense à des scènes de cannibalisme où on mange… on fait état de scènes où on mange des foies d'hommes tués ou des vésicules biliaires. C'est des phénomènes qui sont difficiles à comprendre, c'est des phénomènes qui ne sont pas forcément propres à la période du Kampuchéa démocratique, mais qu'est-ce que vous pouvez nous dire à ce sujet, et en particulier dans le contexte du Kampuchéa démocratique, par rapport à ces phénomènes qui, effectivement, paraissent être d'une grande déshumanisation?

[14.33.59]

R. C'est une question très pertinente qu'on n'a pas encore vraiment abordée. Il y a différentes dimensions.

En tant qu'anthropologue, j'essaie de transmettre l'expérience vécue de ceux que j'ai interrogés, avec qui j'ai discuté. La consommation de foies humains, de vésicules biliaires, est ressortie régulièrement au fil des conversations, différents exemples ont été présentés.

Dans un sens, donc, ce thème est lié à l'expérience des gens, et les gens se… Et je pense que des exemples "qui" ont été cités ici aussi pendant le procès.

Autre question examinée en tant qu'anthropologue, c'est la tendance - dans les médias, par exemple - consistant à dire, à propos de la violence: telle personne a commis un acte horrible,

c'est donc un sauvage, un barbare. Ce type de discours revient aussi à déshumaniser la personne, puisque l'auteur des actes en question en est réduit à une essence particulière.

[14.35.13]

Mon livre à paraître s'appelle "Homme ou monstre?". Je ne pose pas la question en termes de "ou", "l'un ou l'autre", mais il s'agit de voir comment on peut être aussi l'auteur d'un crime. Et en réduisant les gens à un statut de monstre, on réduit leur humanité. Dans le cas des dirigeants du PCK et jusqu'au niveau inférieur, les gens qui se chargeaient des exécutions, tous étaient des êtres humains. Il faut prendre conscience, reconnaître leur humanité sans les réduire… sans les réduire à des sauvages, des barbares.

[14.35.51]

Il y a une troisième dimension, une troisième explication de la violence, c'est que souvent il y a des explications de la violence… Par exemple, juste après l'Holocauste, les Nazis ont été dépeints comme des sadiques. Il y avait un cadre freudien, on parlait des Nazis comme étant des tueurs "sadistes". C'est réapparu encore et encore. Et au bout du compte, cette conclusion insinue qu'il y a chez ces gens une tendance "sadiste", et l'on oublie d'examiner le contexte plus large social qui a conduit à ces comportements.

Autre explication fréquente - c'est important, c'est important à dire parce que c'est une perception fréquente -, les gens parlent

d'une inclinaison biologique à se livrer à des actes de violence, et tout ceci a un caractère réducteur.

[14.36.56]

Avec le procès Duch, dans les journaux, les gros titres disaient: "Homme ou monstre?" Ce sont des choses qui sont encore actives aujourd'hui. Si je lis ce qu'on écrit au sujet des accusés, ils sont parfois déshumanisés, notamment dans la presse, et il faut rappeler l'humanité de ceux qui participent à ce procès.

C'est une longue réponse. C'est pour ça que j'entre dans le détail pour parler des structures de signification qui sont au cœur de ce procès. Et c'est lié à cette notion d'effacement plutôt que d'affaissement de la conviction.

[14.37.43]

Q. Quand on examine ce qui s'est passé, ce que vous avez décrit, est-ce qu'on peut dire que les bourreaux, ou ceux qui ont exécuté, sont allés au-delà de ce qui leur était véritablement demandé? Et, si oui, pourquoi?

R. Par rapport au niveau local, la réponse rapide c'est: oui, cela va plus loin, parce que tout être humain, dans ses actions, crée de la signification en s'appuyant sur la compréhension que la personne a pour agir. En anthropologie, il s'agit des schémas qui nous conduisent à penser, agir de telle ou telle façon.

[14.38.46]

En tant qu'anthropologue, ce qui m'intéresse c'est de comprendre comment le fait de manger des foies humains, par exemple, peut

avoir lieu, et j'ai mené des recherches notamment pour comprendre cet acte et j'ai présenté mes conclusions.

Donc, la réponse rapide, c'est: oui, les ordres ont été outrepassés. Mais n'oublions pas une chose, c'est qu'une idéologie était diffusée de façon plus large. Il était ordonné de s'en prendre à tel ou tel groupe. Ce n'est pas comme si ces actes étaient complètement séparés de l'idéologie plus large et des structures hiérarchiques existantes. Il peut y avoir un lien, même si les gens sur le terrain pouvaient comprendre la signification de leurs actes, même s'ils disaient ensuite qu'ils obéissaient aux ordres.

[14.39.41]

M. LE JUGE LAVERGNE:

Je vous remercie, Monsieur l'expert. Je n'aurai pas d'autres questions à vous poser.

M. LE PRÉSIDENT:

Merci.

Le moment est venu d'observer une courte pause. Les débats reprendront à 15 heures.

Huissier d'audience, veuillez vous occuper de l'expert en le conduisant à la salle d'attente pour ensuite le ramener dans le prétoire pour 15 heures.

Suspension de l'audience.

(Suspension de l'audience: 14h40)

(Reprise de l'audience: 15h01)

M. LE PRÉSIDENT:

Veuillez vous asseoir. Reprise de l'audience.

La Chambre aimerait passer la parole aux équipes de la défense pour poser "les" questions à l'expert.

Je commencerai par l'équipe de défense de Nuon Chea.

Maître, vous avez la parole.

[15.02.48]

INTERROGATOIRE

PAR Me KOPPE:

Merci, Monsieur le Président.

Bonjour, Monsieur Hinton. J'ai quelques questions de suivi en rapport avec quelques questions posées par le co-procureur hier.

Q. Je commencerai tout d'abord par vous poser des questions sur votre méthodologie et vos ressources utilisées tant pour votre livre que pour la déposition d'aujourd'hui.

Je pense que vous êtes d'accord avec le résumé du procureur sur les trois sources les plus importantes que vous avez utilisées pour votre livre et qui fondent votre connaissance. Si je résume correctement, ces sources sont, d'une part, les recherches existantes faites par d'autres chercheurs, que vous avez utilisées pour rédiger votre livre et que vous avez utilisées dans le cadre de votre déposition aujourd'hui; la deuxième source, c'est les entretiens que vous avez menés "à" la région 41, "aux" habitants de cette région, ces personnes que vous avez interviewées et que vous appelez "données primaires"; et,

troisièmement, vos études et l'examen que vous avez fait des documents du Kampuchéa démocratique.

Êtes-vous d'accord avec ces trois sources? Vous avez déjà répondu, mais j'aimerais vous demander encore si c'est bien vos trois sources principales.

[15.04.48]

M. HINTON:

R. Merci, Monsieur le conseil de la défense.

Ce sont là les sources principales.

La première source serait mes interviews et les observations des participants. Ce n'est pas une méthode distinctive de collecte des données, ce sont des interviews en vue de la collecte des données ethnographiques. Il y a également différents documents relevant du Kampuchéa démocratique, ainsi que les ressources des autres chercheurs.

Q. Je commencerais par les études des autres chercheurs, les études existantes que vous avez utilisées dans le cadre de votre travail. Serait-ce juste de dire que vous vous êtes appuyé principalement sur les travaux de David Chandler et Ben Kiernan?

[15.05.57]

R. Merci, Monsieur le conseil de la défense.

Oui, je dirais David Chandler en premier, si je devais les classer, ensuite Ben Kiernan - il a davantage de données sur les Vietnamiens de souche, sur les Cham -, et sur d'autres chercheurs.

David Chandler, pour ce qui est de la dynamique des purges, a effectué un travail de pionnier.

Q. À un moment, dans votre livre - vous l'avez déjà dit dans votre témoignage hier -, vous avez dit que Ben Kiernan avait appuyé, dans une grande mesure, votre travail. Est-ce exact?

[15.06.50]

R. Merci, Monsieur le conseil de la défense.

Je ne me souviens pas de l'avoir dit. J'ai plutôt parlé de David Chandler qui m'a apporté "un" concours, ainsi que d'autres personnes. Ben Kiernan, bien sûr, m'a apporté un appui, mais j'ai eu plus de réactions de la part de David Chandler.

Historiquement, c'est un éminent érudit qui intervient en premier dans mes études. Mais, pour le procès-verbal, je dirais… David Chandler, historiquement, m'a supporté, m'a appuyé - moi et d'autres. Je ne dirais… Je ne veux pas dire que Ben Kiernan ne l'a pas fait, mais j'ai moins interagi avec lui.

Q. Je me suis peut-être trompé, mais je lis dans votre livre, à l'avant-propos, que… "Ben Kiernan m'a également soutenu et a été très généreux avec son temps dans le cadre de mon travail". C'est ce que vous avez dit dans la préface de votre livre; est-ce exact?

[15.07.55]

R. Merci, Monsieur le conseil de la défense.

Il ne fait aucun doute que plusieurs personnes, dont Ben Kiernan, m'ont appuyé, m'ont apporté un concours. Je ne me souviens pas,

j'ai écrit cette préface il y a longtemps, mais je pense que j'ai également remercié David Chandler.

Je dirais qu'historiquement, en termes d'interaction, j'ai davantage interagi avec David Chandler. Je l'ai rencontré en personne en tant qu'éminent chercheur. J'ai également rencontré Ben Kiernan - qui a été, bien sûr, un soutien -, mais je dirais que David Chandler intervient en premier, car il a eu une influence plus grande sur mon travail. Je ne veux pas minimiser l'apport de Ben Kiernan, mais je considère David Chandler comme un mentor pour moi et pour d'autres personnes.

[15.09.03]

Q. Y a-t-il des paragraphes dans votre livre - je pense au chapitre qui a trait aux purges à S-21, et cetera -, y a-t-il un moment… y a-t-il des moments où vous approchez une approche… vous adoptez une approche différente de David Chandler ou d'autres personnes concernant les événements survenus au Kampuchéa démocratique?

R. Merci, Monsieur le conseil de la défense.

Je crois qu'il y a une différence sur le cours des purges, les zones ciblées, la description des réseaux, l'étiquetage de ces réseaux. Il y a des variations au niveau des personnes impliquées, la compréhension de la formation de divers groupes, mais en général, pour ce qui est de l'évolution des purges, David Chandler et Ben Kiernan, ainsi que d'autres, s'accordent, conviennent. Maintenant, au niveau de la formulation et la nature

de ces groupes qui ont fait l'objet de purges, il peut y avoir de légères variations.

[15.10.37]

Q. Maintenant, de manière générale, non seulement en termes de purges ou "du" fonctionnement de S-21, par exemple, mais en termes généraux, l'idéologie du PCK, la structure du PCK, sur le plan général, y a-t-il des points importants sur lesquels vous divergez des visions de Chandler ou de Kiernan au sujet des événements survenus entre 1975 et 1979?

R. Merci, Monsieur le co-avocat de la défense.

Je vais (phon.) deviner de quel aspect vous voulez parler en ce qui concerne la caractérisation du génocide, le marxisme-léninisme, et puis l'impact sur l'idéologie… Est-ce que vous pouvez clarifier quel aspect de la question vous voulez que j'aborde?

Q. Tout point, que ce soit factuel, que ce soit en termes d'interprétation; tout point sur "lesquels" vous divergez de Ben Kiernan ou de Chandler.

[15.12.01]

M. LE PRÉSIDENT:

Monsieur l'expert, veuillez patienter.

Le co-procureur international, vous avez la parole.

M. SMITH:

Une brève objection.

Ce qui s'est passé au Kampuchéa démocratique était de plusieurs

ordres au fil des années. Alors, demander à un expert si, oui ou non, il diverge des autres chercheurs et spécialistes sur un point particulier ou sur toute la période, c'est une question "impossible à répondre".

J'aimerais demander au conseil de poser des questions précises. On ne peut pas s'accorder sur tout ce qui s'est passé en trois ans et en huit mois sur chaque fait et dans chaque livre. Ce n'est pas possible.

[15.12.52]

Me KOPPE:

Je l'ai fait délibérément, Monsieur le Président, pour essayer de nous donner un champ plus large à explorer, mais je suis… je serais heureux de restreindre, circonscrire mon propos.

Q. Le traitement des Vietnamiens, la position du PCK contre le Vietnam, les raisons des purges - entre guillemets -, tout point important qui… "dont" vous n'êtes pas d'accord, en tant que spécialiste, toute divergence que vous pouvez relever entre vous et David Chandler ou Ben Kiernan.

[15.13.37]

M. SMITH:

Monsieur le Président, la portée est toujours très large. Le conseil devrait poser des questions spécifiques, avancer un fait ou un point spécifique. Tout le monde a des vues divergentes. Je suis sûr que ce n'est pas juste pour le témoin de le faire, de répondre à de telles questions.

Mme LA JUGE FENZ:

Monsieur le conseil, vous dites que vous l'avez fait délibérément. Quel est le but de cette question extrêmement vague?

[15.14.06]

Me KOPPE:

Je pense que l'expert doit être en mesure d'identifier lui-même des points qui ont suscité une controverse entre lui et les autres chercheurs, des points sur lesquels il diverge de Chandler ou de Kiernan. Je ne pense pas que c'est excessivement vague, et je pense que M. Hinton pourrait être à même de nous dire… S'il y a des points spécifiques, il devrait être à même de les aborder. Mais je serais heureux de reformuler, et je vais donner une autre perspective à ma question.

[15.14.46]

Q. Vous avez utilisé le terme "consensus". Dans la communauté universitaire, la communauté des chercheurs, avez-vous jamais entendu parler d'une notion appelée "la vision totale académique", "la vision standard totale académique"?

M. HINTON:

R. Oui, bien sûr.

Q. Pouvez-vous nous expliquer ce que vous comprenez par "vision standard totale académique"?

[15.15.39]

R. La vision standard totale, pas seulement académique, mais pour

ce qui est d'un sens général, il y a une vision qui a varié, pour ce qui est du contrôle de la centralisation. Michael Vickery a prôné cette vision, et l'on a apprécié le fait qu'il y avait eu des variations dans les zones, dans le temps et dans l'espace. C'est un point très important qui est pris en compte, la notion selon laquelle le degré de centralisation et de contrôle n'est pas "dominante" à ce point.

Maintenant, au niveau du consensus, les chercheurs conviennent à 100 pourcent qu'il y avait eu des variations temporelles et spatiales. Les causes de cette variation et les effets de cette variation sont l'objet de désaccords en ce qui concerne le contrôle central.

Q. Il y a eu une objection à ma question plusieurs fois et je vais revenir à ma question initiale. Y a-t-il un point de divergence en ce qui concerne les purges, un point différent de celui de Chandler ou de Kiernan?

[15.17.31]

M. SMITH:

Objection, Monsieur le Président.

Si le conseil "aimerait" poser une question spécifique au témoin pour voir s'il est d'accord ou… désaccord, c'est équitable. Mais ce qui n'est pas juste, c'est… Voilà, j'ai le livre de Ben Kiernan devant moi. Il y a énormément d'informations sur les purges. Comment peut-il savoir quel point de ce livre sur les purges… avec quel point il est d'accord ou avec quel point il est

en désaccord?

Me KOPPE:

Ça fait 15 minutes que le procureur fait objection et il… Je l'ai dit tantôt, les purges et les raisons pour lesquelles les personnes étaient arrêtées et amenées à S-21…

Je vais donc reformuler.

Q. Pour ce qui est des purges, est-ce un point sur lequel vous avez des divergences par rapport à Chandler et à Kiernan?

[15.18.41]

M. SMITH:

Je n'essaie pas de faire des objections, mais lorsque le conseil dit que… "est-ce que vous avez des raisons de diverger en ce qui concerne les purges?", de quelles purges parle-t-il? Pour quelles raisons? Dans quelle partie du pays?

Donc, ce serait injuste pour le témoin de lui demander de répondre à une question aussi vague et aussi large.

(Discussion entre les juges)

[15.19.46]

M. LE PRÉSIDENT:

L'objection du co-procureur international est rejetée.

Monsieur l'expert, si vous vous rappelez toujours la dernière question que vous a posée le conseil de la défense de Nuon Chea, vous pouvez y répondre.

M. HINTON:

R. Merci, Monsieur le co-avocat de la défense.

Mon travail diffère des autres parce que j'ai adopté une approche anthropologique. J'ai adopté l'aspect culturel des purges. Et j'essaie donc de me différencier de ces autres chercheurs. Mais je sais que pour ce qui est de l'aspect temporel, le cours temporel des purges, il y a eu un accord standard sur ce point. Maintenant, pour la dynamique spécifique, à savoir qu'est-ce qui les motivait ou qu'est-ce qui a provoqué ces purges… On a parlé du degré de racisme, auparavant, et le travail de Kiernan, en tant qu'incitateur de la politique du PCK… je dirais que ces deux-là ont beaucoup de points communs. Et, bien sûr, il y a des divergences qui se sont fait jour, mais il n'y a pas d'énormes éléments dissonants.

Maintenant, pour ce qui est des déclencheurs, lorsqu'on parle de génocide, je pense qu'il n'y a pas beaucoup de désaccords entre ces deux chercheurs.

[15.21.23]

Me KOPPE:

Q. Je ne parlais pas des différences entre eux. Mais lorsque je lisais votre livre, notamment le chapitre sur les purges, S-21, et cetera, ma compréhension était que, la plupart du temps, des "visions" soit de Chandler, soit de Kiernan, étaient invoquées, et je n'ai pas vu de nouvelle "vision" originale liée à S-21 ou aux purges. C'est peut-être dur à dire, mais est-ce que cela serait juste ou injuste, si je puis ainsi m'exprimer?

[15.22.18]

R. Je vous laisse faire votre propre évaluation, juste ou pas juste. Je suis juste un anthropologue.

Mais, cela dit, je dois dire que l'approche anthropologique est distincte, car elle remonte à l'idéologie du génocide. J'ai parlé des précurseurs du génocide, l'activation du génocide, la fabrication de la différence… "nous regardons" à la conscience révolutionnaire.

Et je crois que ce sont là des petites contributions mineures, mais si c'est votre interprétation, je la respecte, "et" j'espère qued'autres seraient peut-être en désaccord avec elle.

[15.23.01]

Q. J'y reviendrai un peu plus tard, demain, Monsieur Hinton.

Je vais passer à la deuxième source: les entretiens que vous avez menés et l'observation participative.

Est-ce correct de dire que lorsque vous êtes allé parler à certains individus en 1994-1995, vous avez interrogé 10 à 15 individus dans ce village que vous appelez Banyan?

R. Merci, Monsieur le co-avocat de la défense.

Ce n'est pas exact. J'ai parlé à plusieurs personnes du village, plus d'une centaine. J'ai interviewé formellement une centaine de personnes. Et maintenant, j'en ai interviewé beaucoup d'autres dans le cadre d'une observation participative, c'est-à-dire des conversations que j'ai eues avec eux.

[15.24.12]

Q. Je fonde ma question sur le nombre de personnes que vous

évoquez dans votre livre. Y a-t-il une raison pour laquelle vous n'avez pas cité une centaine, comme vous le dites? Pourquoi vous êtes-vous limité à 15 d'entre eux?

R. Merci, Monsieur le co-avocat de la défense.

Vous pouvez peut-être me renvoyer à des pages de mon livre, des pages précises? Je pourrais éclaircir les choses.

Q. J'y reviendrai.

Quels étaient les mécanismes que vous avez adoptés pour vous assurer que les personnes avec qui vous avez discuté - laissez de côté le nombre exact -, ces personnes étaient, d'une certaine manière, non seulement représentatives du village où elle vivaient, mais étaient également représentatives du district, de la commune ou de la province et, en définitive, du pays? Quels mécanismes avez-vous mis en œuvre pour vous assurer de ce fait?

[15.25.30]

R. Merci, Monsieur le co-avocat de la défense.

Une fois de plus, en tant qu'anthropologue mon but était d'essayer de comprendre la dimension culturelle de ce qui se passait par opposition à, par exemple, la mise en œuvre d'une enquête pour essayer d'obtenir des informations sous forme de questionnaires. Donc, j'ai mené des enquêtes à Kampong Cham, je suis sorti du village, j'ai essayé de comprendre l'expérience des personnes du village dans le cadre des événements plus larges qui se sont produits. Ma préoccupation, c'était donc de comprendre l'expérience des villageois. C'est une autre approche standard en

anthropologie.

Q. Je comprends parfaitement.

Lorsque vous avez répondu aux questions des co-avocats pour les parties civiles, vous avez dit - je cite:

"Tout le monde souffrait, à savoir tout le monde qui vivait sous le régime du Kampuchéa démocratique. Tous les Vietnamiens étaient tués."

[15.26.50]

Vous parlez de l'idéologie khmère rouge.

Je comprends la méthodologie que vous avez utilisée par rapport aux personnes à qui vous avez parlé au village. Or, hier et aujourd'hui vous ne semblez pas vous départir des allégations générales concernant le sort réservé à toutes les… à toutes les personnes au Kampuchéa démocratique dans le cadre de l'idéologie du PCK. Sur quoi fondez-vous ces généralités, ces allégations générales que j'entends dans votre témoignage?

[15.27.38]

R. Merci, Monsieur le co-avocat de la défense.

En ce qui concerne les Vietnamiens de souche, je crois que les données démographiques sont suggestives. Comme je l'ai dit, j'avais les données de (inintelligible) que j'ai… que j'ai alignées avec les études qui ont été faites par Ben Kiernan, et j'ai les chiffres. Ben Kiernan a parlé des statistiques sur les Cham, ainsi que Ysa Osman.

Pour ce qui est de l'expérience au jour le jour, j'ai mené des

recherches sur le terrain au Cambodge en 1994-1995 dans le cadre de ma thèse, mais je suis revenu au Cambodge, et depuis lors j'ai interrogé plusieurs personnes, j'ai suivi les procédures dans le cadre du procès Duch, j'ai… ma connaissance est fondée sur plusieurs mémoires, j'ai une compréhension de la littérature des chercheurs, et j'ai donc une vaste connaissance.

[15.28.42]

Il y a peut-être une réserve avec Michael Vickery pour ce qui est de la variation temporelle. Il parle d'un domaine où les statistiques évoluent dans le temps. Donc, si l'on rentre "à" la catégorisation des groupes, nous avons un groupe qui, au départ, "ont" soutenu la politique, et ensuite nous avons la zone intermédiaire où ces personnes ont changé dans le temps. Il y avait donc des variations, des variations temporelles. Peut-être que je l'ai dit en passant, mais je sais également que j'ai précisé qu'il fallait mettre l'accent sur les variations temporelles.

[15.29.37]

Q. Je comprends votre propos, mais pour la Défense c'est important d'établir exactement quelles étaient vos sources, les sources de vos allégations parfois lourdes de conséquences - nous le pensons.

Vous avez dit que la… Vous avez dit que les raisons pour lesquelles… pardon… ce qui sous-tend l'allégation "que" tous les Vietnamiens étaient tués, c'est des conversations avec les

villageois et les études de Chandler qui a dit que tous les Vietnamiens étaient tués. Était-ce la méthodologie que vous avez utilisée?

[15.30.26]

R. Merci, Monsieur le co-avocat.

Pour ce qui est de ceux qui ont étudié les meurtres des Vietnamiens de souche, Ben Kiernan a fait la majorité du travail. Nous avons les données démographiques qui nous ont également aidés, mais en général, dans le cadre de ce procès, nous avons davantage d'informations de sources secondaires, de villages où j'ai travaillé, et des documents présentés à l'audience par le Bureau du procureur aujourd'hui.

Il y a donc des preuves abondantes qui existent, et à la lumière de ces éléments il est clair qu'un génocide a été commis contre les Vietnamiens de souche. Il y a également des interviews et les informations qui ressortent de ce tribunal. Je dirais donc que je suis… je dirais que je suis en accord avec cette déclaration.

[15.31.36]

Q. Vous venez de parler de l'exécution de tous les Vietnamiens en vous fondant partiellement sur vos conversations, dites-vous, et surtout sur les écrits de Kiernan. Y a-t-il, à votre connaissance, des controverses entre spécialistes ou entre universitaires concernant le travail de recherche de Ben Kiernan?

R. Pourriez-vous préciser? Vous semblez penser à une autre chose précise.

Je voudrais aussi mentionner une autre source pour mes conclusions, c'est l'idéologie du Kampuchéa démocratique, les émissions radio, autre facteur important, donc, les émissions, par exemple, et également les carnets d'exécution de S-21.

[15.32.42]

Q. Je reviendrai plus précisément aux Vietnamiens. Parlons méthodologie pour l'instant.

Je reprends ma question en étant plus précis. Savez-vous quoi que ce soit concernant des critiques parfois féroces adressées par des spécialistes américains à Kiernan, notamment Steve Heder et Morris? Connaissez-vous leurs positions sur le travail de recherche de Kiernan?

[15.33.25]

R. Je ne dirais pas que ce sont des critiques féroces, mais j'en suis au courant. Il y a eu des divergences sur le point de savoir si le régime du Kampuchéa démocratique était raciste ou motivé essentiellement par le marxisme-léninisme, le point de savoir si des groupes ont été pris pour cible.

Un exemple. Steve Heder… Dans une recension critique concernant le racisme, Steve Heder indique que la prise pour cible de Cham ne constitue pas un génocide. Il dit… [pardon, se reprend l'interprète, il s'agit des Chinois]. Il avance un chiffre de 50 pourcent, il reprend un élément du travail de Kiernan sur lequel Kiernan ne mettait pas l'accent.

[15.34.27]

Q. Ma question n'était peut-être pas claire. Je vais reformuler. Il s'agissait plutôt de la controverse entre, "d'une part", Morris et Heder, qui portait sur le point de savoir si Kiernan était objectif dans ses recherches et ses travaux, et ses livres. Savez-vous quoi que ce soit à ce propos?

R. Pourriez-vous préciser en citant un passage auquel vous pensez? Je connais l'article dont vous parlez, apparemment, mais avec une question si générale c'est un peu difficile. Pourriez-vous préciser concrètement? Sinon, je ne pourrai que supposer ce à quoi vous faites référence.

[15.35.32]

Q. S'agissant des problèmes qu'a rencontrés Kiernan lorsque son programme a intégré le CD-Cam, lorsque Yale et lui-même se sont associés au CD-Cam, s'agissant des questions soulevées par Morris sur le point de savoir si Kiernan, compte tenu de ses antécédents politiques, était vraiment objectif au CD-Cam, vous-même vous… alors que vous-même êtes conseiller auprès du CD-Cam…

R. C'est après cela que je "suis" conseiller au CD-Cam. Je n'y étais pas quand cet échange… cette divergence a eu lieu. Il faudrait faire référence à un texte concret pour pouvoir se prononcer. J'imagine que vous faites référence au fait que Morris a critiqué Kiernan pour les vues qu'il épousait auparavant sur les Khmers rouges. Enfin, si vous "pourriez" préciser, ce serait utile.

[15.36.50]

Q. Kiernan lui-même, dans son livre "The Pol Pot Regime", écrit qu'à un moment il a été qualifié, supposément par d'anciens Khmers rouges, d'être partisan de Hanoï et, autrement dit, ses vues auraient pu compromettre son objectivité.

R. J'en suis au courant. Ça se retrouve aussi dans l'article de Heder dont vous parlez, je pense. Même s'il est indiqué, comme je l'ai dit, qu'il y a beaucoup de questions dans l'article, il s'agit de voir quel a été le… comment s'est opéré le déclin du régime, les divergences de certains cadres. Je pense qu'il y a une différence d'appréciation "dans" la mesure dans laquelle le marxisme-léninisme est responsable du génocide par rapport à un racisme préexistant. L'essentiel de l'article, à mon avis, porte là-dessus.

[15.38.25]

Mais, encore une fois, il serait bon de faire référence à des pages concrètes, comme l'ont fait les procureurs, me permettant de me reporter au texte considéré plutôt que de devoir faire un effort de mémoire.

On m'a remis des documents, 15000 pages environ. Il est donc bon de me rafraîchir la mémoire en me présentant des documents, sinon je risque de manquer de précision.

Mme LA JUGE FENZ:

Ceci pourrait aussi plus facilement être acté.

[15.39.05]

Me KOPPE:

C'était une question générale. J'y reviendrai.
Q. J'en étais à parler de vos entretiens dans la région 41. On a parlé de la représentativité. Disposiez-vous d'outils vous permettant de mettre à l'épreuve la véracité de ce qu'on vous racontait, la fiabilité des propos de Teap, par exemple?
Aviez-vous une méthode vous permettant de vous assurer que ce qu'on vous rapportait correspondait bien à l'expérience réelle et à la connaissance réelle des intéressés?
[15.40.05]
M. HINTON:
R. C'est une question intéressante. La réponse rapide c'est qu'à l'époque j'essayais de recouper les sources. Si quelqu'un disait quelque chose, j'essayais de recouper avec d'autres gens sur les événements en question. Je voulais représenter l'expérience des gens dans ce district.
Comme je l'ai dit, à l'époque, au Cambodge, il n'y avait pas d'électricité, de téléphones portables. Dans ce village, il fallait aller chez les gens à motocyclette pour organiser une rencontre. La communication était différente.
Aujourd'hui, ce tribunal dispose de toutes sortes de ressources. Et quand on a un dossier de centaines de milliers de pages, c'est un peu difficile d'imaginer ce qu'était la situation à l'école… à l'époque. À l'époque, ces documents n'étaient pas disponibles, d'où ma volonté de recoupement.
[15.41.12]

Certains documents portaient sur Kampong Siem. Or, la Grand-Mère Yut a comparu et a confirmé ce que j'avais entendu.

Ensuite, des choses ont été versées au dossier, des gens (sic) émanant d'une personne qui, d'après vous, serait Teap - je n'en sais rien. Il s'agit de procès-verbaux, d'entretiens. Encore une fois, je n'en sais rien, il faut que je me reporte à ma table de codification. Mais, encore une fois, ce que j'avais entendu a été confirmé.

[15.41.44]

J'ai tout fait, en 94-95, pour reconstituer l'histoire de ces gens, et j'ai été frappé de constater que ce qui a été dit ici au tribunal est venu confirmer ce que moi-même j'avais recueilli comme informations avec mes efforts de recoupement. À l'époque, il n'y avait pas de système de communication comme aujourd'hui. Il a été difficile, par exemple, de retrouver Lor pour l'interroger. J'ai dû prendre ma motocyclette et aller dans la campagne.

La Grand-Mère Yut, quant à elle, a confirmé les événements tels que moi-même j'en avais recueilli le témoignage, le fait que des Cham avaient été pris pour cible; la chronologie des événements concernant Rom, là aussi, ça a été confirmé; les événements de Wat Phnom Pros-Phom Srei (phon.).

En tant qu'étudiant en anthropologie, j'ai fait de mon mieux et, dans l'ensemble, ce que j'ai recueilli a été confirmé par les documents recueillis par ce tribunal, y compris des témoignages

sur la destruction des Cham à Kampong Siem.

[15.43.10]

Q. Je ne suis pas sûr du document auquel vous faites référence… des documents auxquels vous faites référence quand vous parlez de confirmation, mais soit.

Un petit exemple qui n'est peut-être pas extrêmement pertinent. Vous avez parlé… vous vous êtes entretenu avec un certain Teap, lequel vous a dit que la Grand-Mère Yut avait tué son mari. Comment avez-vous fait pour vérifier cette affirmation?

R. Comme je l'ai dit, j'ai essayé de recouper ces récits. Il était difficile de trouver des cadres vivant là; les gens ne voulaient pas être identifiés comme tels.

La Grand-Mère Yut ne reconnaît pas avoir abattu son mari, mais il a été reconnu qu'elle n'a pas versé une larme quand il a été emmené. Ce qu'il en ressort, c'est qu'on peut se demander si elle allait le reconnaître publiquement. En tout cas, quand son mari a été emmené, elle n'a rien fait.

Ce sera au tribunal de déterminer ce qui s'est produit, mais dans l'ensemble les récits convergent.

[15.45.13]

Q. D'après vos observations, est-ce que Teap était cadre ou membre du PCK?

R. On le désignait comme étant un cadre. En général, les gens qui le connaissaient le désignaient comme tel.

Quelle est la définition d'un cadre? Il y a une définition

familière et il y a aussi la définition telle qu'inscrite dans le statut du PCK. Il faut établir une différence.

Sur le plan local, les gens travaillant au bureau étaient considérés comme cadres - le bureau était un centre de pouvoir. Faute de documents, il serait difficile de savoir s'il appartenait au Parti. À ma connaissance, ces documents n'existent pas.

[15.46.14]

Q. Lui-même admettait-il être membre du PCK?

R. Il faudrait que je vérifie la transcription. Je ne me souviens qu'il l'ait dit, mais il faudrait vérifier la transcription pour être sûr.

Q. Vous êtes-vous jamais entretenu avec une personne qui aurait reconnu avoir été cadre ou membre du PCK, ou encore avoir exercé des fonctions comme celles de chef de district ou sous-district?

[15.47.16]

R. Lorsque je faisais mon travail sur le terrain, vous le savez, la guerre civile était encore en cours. Il y avait des combats, il y avait des Khmers rouges actifs dans ma zone de recherche, la situation sécuritaire était difficile. Les gens n'étaient pas prêts à reconnaître leur statut de Khmer rouge. Il fallait donc obtenir la confiance des gens pour les faire parler.

Pour ce qui est de membres de haut rang du PCK, je n'ai pas eu de telles conversations durant mes recherches. Aujourd'hui, certains sont à Phnom Penh, mais pas à l'époque. La situation était

radicalement autre.
La réponse est donc: non. Pour trouver ces gens, c'était difficile, compte tenu du contexte historique.
[15.48.17]
Q. Vous parlez de l'idéologie khmère rouge ou encore d'une politique des Khmers rouges tendant à s'en prendre aux Vietnamiens pour les tuer, ou encore s'en prendre aux Cham. Ai-je raison d'affirmer que ceci se fonde exclusivement ou principalement sur les sources secondaires et non pas sur vos entretiens avec des cadres ou des gens qui pouvaient avoir des informations?
R. Concernant les Cham, les sources d'information ce sont les émissions FBIS diffusant l'idéologie, d'autres documents aussi, comme ceux présentés par l'Accusation il y a peu.
[15.49.20]
Mais pour la région 41, le district de Kampong Siem, Khum Krala, Ou Svay et autres endroits, j'y suis allé, j'ai discuté avec les villageois, je suis allé dans chaque foyer pour recueillir leur récit des événements, pour qu'on me raconte comment la famille vivait, l'agriculture, la période de la RPK, de l'APRONUC.
[15.49.52]
Ce faisant, comme je l'ai dit, les gens faisaient état de décès, ils disaient expressément, à maintes reprises, que des Cham… ou les Cham avaient été emmenés, et que beaucoup d'entre eux ou tous avaient été emmenés.

J'ai obtenu ces informations en discutant avec des gens qui vivaient à l'époque dans les "phum", les communes, et qui en parlaient.

À l'époque, je n'essayais pas d'enquêter sur un génocide contre les Cham, mais la question est apparue au fil des conversations. Les gens ont parlé de leur expérience.

Il y aussi des documents de la RPK, notamment les documents évoquant la destruction des Cham de Kampong Siem. J'ai aussi interrogé Teap. Il y a donc différentes sources qui m'ont conduit à cette conclusion.

[15.51.04]

Q. Voici le problème auquel je suis confronté. Vous êtes ici parce que vous êtes, avant toute chose, un anthropologue. Vous vous êtes entretenu avec des gens, vous avez mené des observations participatives. En même temps, vous prononcez des déclarations générales à l'emporte-pièce sur l'idéologie khmère rouge, la politique khmère rouge, et cetera.

J'essaie de déterminer précisément sur quelles sources se fondent ces déclarations parfois très radicales.

Par exemple, concernant le racisme antivietnamien, d'où est-ce que ça vient? Ça vient de vos discussions avec des villageois dans tel ou tel district? Est-ce que cela provient de votre propre interprétation des écrits de Kiernan et Chandler, en plus de certains documents?

J'essaie de faire toute la transparence nécessaire concernant les

sources sur lesquelles vous vous fondez pour faire ces affirmations parfois très radicales et "généralisantes".

[15.52.32]

M. LE PRÉSIDENT:

Monsieur l'expert, veuillez attendre.

L'Accusation a la parole.

M. SMITH:

La question devrait être plus précise. De quelles généralisations s'agit-il? De quels propos radicaux?

L'expert, en outre, est ici en tant qu'expert du génocide, et pas seulement anthropologue. Je ne pense pas que la question soit correcte ou suffisamment précise, concernant les soi-disant affirmations générales du témoin.

[15.53.18]

Mme LA JUGE FENZ:

Apparemment, la Défense a compris qu'elle devrait être plus concrète, notamment en disant: quelles sont les sources de vos affirmations sur le racisme?

Ce serait plus facile de répondre, plutôt que de poser des questions très générales, pour reprendre "votre" propre terme, concernant les sources de son travail.

Me KOPPE:

Pas de problème.

Q. "L'idéologie khmère rouge était raciste, antivietnamienne, anti-Vietnam." Je pense que cela constitue une affirmation très

radicale. Quelles sont les sources sur lesquelles vous vous fondez pour dire cela? S'agit-il de vos conversations avec des villageois, ou alors est-ce que cela se fonde sur votre compréhension des documents de la littérature secondaire?

[15.54.36]

M. HINTON:

R. Je pense qu'il en est question dans mon livre, dans les notes de bas de page. Plus largement, ce livre découle partiellement de mes recherches de 94-95. Depuis lors, mes recherches ont continué.

De surcroît, dans les documents présentés par l'Accusation et dans d'autres documents aussi, on voit que le mot "Yuon" est utilisé un peu partout dans la propagande du PCK. Ce n'est pas du tout rare de trouver ce terme qui dénote une animosité, voire un racisme envers les Vietnamiens.

Et dans mon livre je donne l'exemple d'un de mes informateurs, une personne très intelligente avec qui je me suis abondamment entretenu, qui ne vient pas de Banyan mais de la ville de Kampong Cham. Et cette personne, brusquement, s'est mise à parler des "Yuon" sans s'arrêter.

[15.55.50]

Il y a des articles de recherche, y compris un article de Penny Edwards qui se retrouve dans le volume édité par Ledgerwood et Steve Heder sur la période de l'APRONUC. Et là aussi, il est question de l'animosité associée au terme de "Yuon", cette idée

que les Vietnamiens sont mauvais, perfides, prêts à déposséder les Cambodgiens de leurs terres.

Tout cela a une longue histoire. Tout cela existait sous Lon Nol, même s'il y avait une connotation bouddhiste, à l'époque.

[15.56.34]

Effectivement, il est toujours intéressant d'interroger les déclarations trop générales. C'est votre travail, je ferais la même chose à votre place. Mais je pense qu'il y a un consensus entre chercheurs, et pas seulement entre eux. Il y a le petit groupe de ceux qui travaillent sur le Cambodge, mais aussi sur… ceux qui travaillent sur les génocides avec une approche comparative. Il y a des gens qui sont en désaccord, y compris celle d'une personne - même si, à mon avis, elle n'a pas assez de connaissances pour faire des affirmations -, mais je pense qu'il y a pas mal de gens qui pensent qu'il s'agit… que ce qui a été fait aux Vietnamiens, aux Cham, était un génocide.

[15.57.19]

Dans un sens, c'est radical, comme affirmation, mais dans un autre sens il y a pas mal de gens qui souscrivent à cette thèse. Il y a aussi des preuves abondantes dans ce sens. Mais, en même temps, c'est votre travail de remettre cela en question, c'est votre fonction. Et ce sera à la Chambre de se prononcer en fonction des pièces avancées par la Défense, par l'Accusation. Et moi, j'attends les conclusions de la Chambre.

Q. Ça a été une longue réponse.

Je ne suis pas là pour déposer moi-même. J'ai parlé avec beaucoup de Cambodgiens, cependant, qui ont employé le mot "Yuon" sans aucune connotation raciste, pour désigner les Vietnamiens.

Affirmez-vous que l'emploi du terme "Yuon" implique le racisme de celui qui le prononce et implique que l'intéressé pourrait, à un moment donné, perpétrer un génocide contre les Vietnamiens?

[15.58.30]

R. C'est un argument intéressant. Il faut faire attention à l'emploi des mots.

Le mot "Yuon" est utilisé de différentes façons. Certains l'emploient comme un terme familier. Il peut y avoir, dans d'autres langues, des mots qui ont des connotations racistes mais qui sont utilisés par certains de façon plutôt désinvolte, sans intention raciste.

Mais - j'ai déjà cité un article de recherche - il y en a d'autres qui tendent à prouver que, quand les gens emploient le mot "Yuon", souvent, il y a une connotation raciste. Et comme je l'ai dit, certains, en quelque sorte, "crachent" le mot. Cela ne veut pas dire que tous les Cambodgiens désignent comme "Yuon" tous les Vietnamiens, mais c'est une composante qui existe.

[15.59.39]

Et dans le cadre de la cristallisation, de la production de la différence, on retrouve ces discours de haine qui sont mobilisés, on stigmatise l'autre.

Concernant l'emploi du mot "Yuon" dans le discours du PCK, on

peut se référer aux transcriptions, on parle des "Yuon" qui veulent avaler le territoire. Autrement dit, le mot "Yuon" n'est pas utilisé hors contexte. Il n'est pas utilisé, par exemple, pour (inintelligible) qu'en 1930, les "Yuon" ont créé une fédération indochinoise…

[16.00.28]

Me KOPPE:

Q. Si feu le roi Sihanouk, par exemple, en prenant la parole au Conseil de sécurité en janvier 79, parle des Vietnamiens avaleurs de territoire, est-ce qu'à votre avis il est raciste envers les Vietnamiens?

M. HINTON:

R. Par respect pour feu le roi, je ne veux pas répondre directement. Il faudrait voir quel était le contexte précis, la déclaration précise.

Mais plus généralement, comme c'est un terme employé par beaucoup de monde, quand les gens emploient ce terme de "Yuon", ils font référence au Vietnamien en lui attribuant des caractéristiques négatives. Et ce discours, me semble-t-il, est raciste; il stigmatise un groupe.

[16.01.28]

Qu'est-ce que la stigmatisation? C'est le fait d'avoir une compréhension essentialisée d'autrui, une personne à laquelle on attribue des qualités négatives singulières.

Et, selon moi, il y a des éléments de preuve qui existent et qui

montrent que ces attributs négatifs ont été octroyés à ceux que des gens appelaient des "Yuon".

Et dans le discours des Khmers rouges notamment, y compris dans le "Livre noir" dont on n'a pas parlé, je pense… mais on y retrace l'historique, la généalogie, et là on emploie ce mot de "Yuon".

[16.02.05]

À mon avis, il est manifeste que le terme "Yuon", compte tenu du contexte de son utilisation, contient une connotation raciste, et je pense que d'autres spécialistes adhèrent à cette thèse.

Je re-cite l'article de Penny Edwards qui a examiné le colonialisme français au Cambodge. Elle examine cela en détail, elle parle aussi de la période de l'APRONUC. On peut aussi ouvrir les journaux, surtout en période d'élections. Après la période de l'APRONUC, il y a eu des attaques contre des Vietnamiens de souche… pendant la période de l'APRONUC et après.

On mobilise les gens à des fins politiques en se fondant sur une animosité préexistante envers les Vietnamiens du Cambodge. Il y a des preuves abondantes de ce fait.

Mais est-ce que toute personne qui emploie ce terme éprouve de l'animosité? Pas nécessairement. Les gens parfois peuvent utiliser de façon ignorante un terme à connotation négative.

[16.03.21]

Me KOPPE:

Il est bientôt 16 heures.

Je prie M. Hinton de se pencher sur le discours en question prononcé en janvier 79 par feu le roi Sihanouk. Je pense que cela se retrouve dans son classeur. J'aimerais y revenir demain.

M. SMITH:

Est-ce qu'on peut avoir le numéro de cote de ce document?

Me KOPPE:

E3/7335.

[16.04.12]

M. LE PRÉSIDENT:

Merci, Monsieur le conseil de la défense.

Merci, Monsieur l'expert.

La Chambre va lever l'audience et reprendre demain, 16 mars 2016, à 9 heures.

Demain, la Chambre entendra la déposition de l'expert Hinton.

Monsieur Hinton, votre déposition en qualité d'expert n'est pas encore terminée. La Chambre vous invite à revenir au prétoire demain matin.

Huissier d'audience, veuillez "prendre" les modalités de transport pour raccompagner l'expert à son lieu de résidence, et veuillez le ramener au prétoire demain à 9 heures du matin.

Agents de sécurité, veuillez conduire Nuon Chea et Khieu Samphan au centre de détention et les ramener demain avant 9 heures.

L'audience est levée.

(Levée de l'audience: 16h05)